

On s'abonne... Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché; A Paris, chez Hector Bossang, 29, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'avis à la fin de la quatrième page.

JOURNAL DE QUÉBEC

Prix des Annonces... Dix lignes de petit-texte... 26 sans consulter son médecin et surtout à la négligence qu'il a mise à se soigner dans le commencement de sa maladie. La fièvre jaune n'a pas fait son apparition dans notre ville. La fraîcheur des nuits qui tempère la chaleur des journées, nous fait supposer que nous sommes à l'abri de ses atteintes. Tant mieux.

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis. Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an... 35 francs

LITTÉRAIRE.

UNE NUIT ÉTOILÉE.

Un soir de mois de juin, je revenais à pied de chez quelques amis avec qui j'étais allé dîner dans une maison de campagne assez isolée, aux environs de Paris. La famille de mes hôtes était nombreuse, l'accueil empressé et cordial. On avait joué gaiement à ces jeux de société que l'étiquette parisienne a bannis des réunions d'hiver et qu'on retrouve volontiers à la campagne, en sorte que je m'étais laissé attirer. J'aurais accepté l'hospitalité qui m'était offerte, si un rendez-vous donné ne m'avait appelé de bon matin à Paris. Il était près de minuit quand je me mis en route. L'heure des voitures et des chemins de fer était passée, et je venais d'entendre mugir le dernier convoi. Mais le temps était magnifique, et je me disais qu'un pis-aller, si je ne faisais pas la rencontre de quelque fiacre errant, deux ou trois heures de marche par une si belle nuit seraient une agréable promenade plutôt qu'une fatigue.

Pour atteindre directement la grande route, j'avais à traverser une plaine assez vaste de forêts et de cultures. L'atmosphère était calme et tiède, aucun souffle ne faisait onduler ni bruir les sveltes tiges des saules. Aucun nuage ne volait le ciel, mais la lune était absente, et les étoiles qui illuminent les hauteurs de l'espace ne projetaient sur la terre qu'une pâle clarté sans éclat et sans ombres. Aucun bruit ne parvenait à mon oreille, le rossignol se taisait depuis plusieurs semaines, et mes pas sur le sentier gazonné n'éveillaient eux-mêmes aucun écho. Je cheminais lentement, emu de ce silence de la nature, et sentant pénétrer dans mon âme de vagues rêveries qui flottaient d'un objet à un autre, sans que je m'en rendisse encore un compte bien déterminé.

A un détour du sentier, j'aperçus devant moi une forme humaine, étendue sur la lisière d'un petit bois et dans une complète immobilité. Je tressaillai involontairement. Que pouvait faire là un homme, à pareille heure, loin de toute habitation? Au risque d'être traité de pusillanimité, j'avouai que mon premier sentiment fut celui de la défiance. Je me rassurai aussitôt, en pensant combien il était peu vraisemblable qu'un malfaiteur passât ainsi la nuit à la belle étoile, dans un lieu où il n'y avait à attendre aucune proie. Il était mille fois plus probable que c'était quelque buveur surpris dans sa marche par la léthargie alcoolique, et que les rayons du soleil levant pourraient seuls réveiller. Pourtant je m'étais arrêté instinctivement, rien ne me pressait de continuer, et j'avais du moins tout le temps de réfléchir à cette rencontre inattendue. Je contemplais la voûte éteintelle du ciel, puis mes regards s'abaissaient sur cette forme inerte, obscure, collée contre terre, dans laquelle il me fallait reconnaître et saluer le roi de la création.

La chose me paraissait difficile. Jamais je n'avais trouvé l'homme aussi petit, et l'incident vulgaire de cette rencontre soulevait en moi des pensées tumultueuses. Il me semblait que je les agissais pour la première fois. Est-il possible! me disais-je en appuyant mon front sur mes mains; chacune de ces myriades de lampes célestes, suspendues à d'incalculables distances, est un soleil plus vaste peut-être que celui qui échauffe notre atmosphère. Des mondes gravitent autour de chacune d'elles. La terre que j'habite, si étroite que j'en ferais facilement le tour en six mois, n'est qu'une des plus mesquines planètes asservies à l'un des mondes d'entre les autres. La vivent et meurent chaque jour des millions d'insectes, dont quelques-uns sont appelés des hommes. En voici un qui dort sur sa tombe. Demain, après-demain, qu'importe! il descendra quelques pieds plus bas pour redevenir poussière, pour se confondre avec cette terre qu'il baigne en ce moment et dont déjà je le distingue à peine. Et l'homme, atome imperceptible emporté dans l'immensité de l'espace, serait le roi de cette création splendide! Ce pauvre dormeur, anéanti dans le lourd sommeil de l'ivresse, ce serait là l'image même du Dieu tout-puissant, le chef-d'œuvre de ses mains, l'objet de ses prédictions et de ses complaisances? Bien plus, le Dieu créateur, après avoir fait l'homme à son image, se serait fait lui-même à l'image de l'homme! Il l'aurait aimé jusqu'à mourir pour lui! Ou suis-je? Ai-je les yeux bien ouverts? N'est-ce pas un rêve qui se joue de moi? Et si je veille, si c'est bien la pensée que de ma foi, n'est-ce pas une illusion orgueilleuse, un rêve insensé de l'humanité en délire!

Pardonnez-moi, mon Dieu, ajoutai-je, en me couvrant les yeux avec mes mains, ce cri de mon néant en présence de votre immensité! Et je restai jusqu'au moment où je crus entendre comme un écho lointain du cœur des anges. "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté."

Je rouvris les yeux. C'était toujours le même repos, le même silence de la nature. L'écho n'avait résonné que dans mon cœur. Mais il me sembla que l'homme étendu avait fait un mouvement, et que son attitude était changée. Peut-être, me disai-je, l'ai-je calomnié deux fois. Peut-être cette forme inerte est-elle l'enveloppe d'une vive intelligence plongée dans la méditation. Qui me répond que je n'ai pas là devant moi un sage, un observateur, un profond génie? Je pensai aux simples pasteurs de la Chaldée, étudiant les premiers, dans leurs longs loisirs, près de leurs troupeaux assoupis, la marche auguste des astres. Je vis les germes de cette science merveilleuse se développer et s'épanouir; l'homme, ce grain de poussière, multiplier ses organes en surprenant les secrets de la nature; appeler à son aide les plus savantes combinaisons du verre et du métal, résoudre les plus hauts problèmes, découvrir, fixer, vérifier les lois du monde, et lire couramment au livre éblouissant des cieux. Je me souvins des prodigieux efforts de génie que constate et que résume un traité élémentaire d'astronomie, dont témoigne le plus grossier almanach entre les mains d'un paysan. L'homme, à l'étroit sur notre planète, s'est élancé audacieusement vers les sphères plus élevées. Sublime Titan, il a escaladé les cieux sans être foudroyé. Il a sondé les abîmes; il a mesuré les dimensions et les distances; il a écrit l'histoire des révolutions passées, il a prédit, avec une précision inflexible, l'histoire des révolutions futures. Pauvre créature éphémère, il sait ce qui se passera dans des millions d'années, à des milliards de lieues de son tombeau, si Dieu ne brise pas son œuvre et n'interrompt pas les lois qu'il a établies. Il y a des jours dans l'année où une feuille de papier imprimé annonce qu'en tel lieu, à telle heure, à

telle minute, tel phénomène inattenduement décrit se produira dans les profondeurs du ciel. Ces jours là, une foule confiante dans les prédictions de la science se réunit sur les places publiques, garrit le haut des collines et les façades des maisons. Tous les yeux sont levés, tous les instruments sont dressés, et un moment précis qu'a déterminé le calcul, les astres dociles viennent se ranger dans l'ordre que Dieu leur a assigné, et que l'esprit de l'homme a découvert. Si l'homme est si petit, combien vaste est donc son intelligence! Elle est supérieure à toute la nature visible, puisqu'elle la domine et l'embrasse.

A cette pensée, je me redressai fièrement et je respirai plus à l'aise l'air vivifiant de la nuit. Je fus honteux de la vanité puérile de l'impression qui avait un moment ébranlé ma faiblesse. Je reconnus en moi, à n'en pouvoir douter, le principe immatériel et divin qui fait la grandeur de l'homme, que ne borne pas le temps ni l'espace, et que l'humble prison du corps n'empêche pas de s'élever librement vers l'infini. Je remerciai Dieu de ce glorieux privilège, et je me remis enfin en marche, curieux de voir de plus près celui de mes semblables dont l'aspect avait fait passer dans mon esprit de pareils courants d'idées. Mais à mesure que j'approchais, la forme se modifiait singulièrement, et ce ne fut pas sans une véritable confusion qu'en me laissant je touchai un tronc d'arbre renversé, sur lequel était restée appendue une blouse oubliée de cultivateur.

On conviendra qu'il y avait de quoi guérir de la rêverie. Je ne pus m'empêcher de sourire de toutes mes hypothèses. Pourtant je me trouvais trop engagé dans mes méditations, la solitude leur était trop favorable pour qu'il fut même possible, quand même je l'aurais voulu, d'en interrompre le cours.

He bien, après tout, me dis-je, je ne regrette pas cette méprise, cette illusion passablement ridicule de mes sens. L'impression que j'en ai éprouvée, le contraste entre le corps et l'âme, entre la matière et l'intelligence, ne me devient que plus sensible. Voilà bien la matière pure, l'inerte et aveugle matière. Ce morceau de bois abattu par le vent ou la cognée et destiné aux flammes, fut-il encore plein de sève et chargé de feuillage, fut-il soutenu par des racines profondes, couronné de fleurs comme le magnolia, majestueux comme le plus haut cèdre du Liban, ce serait toujours la matière. Je ne la méprise pas; bien au contraire, je l'admire, et je comprends qu'on s'éprenne d'enthousiasme devant les merveilles de la création matérielle. Le moindre brin d'herbe est aussi merveille que le plus vaste des soleils. Mais cet enthousiasme de la nature est encore le privilège exclusif de l'homme. La nature ignore toutes les splendeurs qu'elle étale; elle ne sait pas le nom du maître suprême qui lui a dicté des lois ni le nom de cet autre dominateur qui la déchire, qui la façonne, qui l'observe et qui l'admire. Ce n'est pas le corps de l'homme qui pourrait observer la matière, car il n'est que matière lui-même, composé des mêmes éléments, condamné à la même ignorance, au même asservissement, et sans cesse écrasé, broyé par des forces qui lui sont supérieures. Il n'y a que l'intelligence immatérielle qui ait pu s'élever à la notion de l'immatériel; mais il n'y a qu'elle encore, je vois cette vérité avec la même évidence, qui puisse se rendre raison de la matière. Quand l'anatomiste observe son propre corps, assurément ce quelque chose qui observe, qui scrute, qui analyse, qui découvre des lois et des forces, est autre que le corps lui-même. L'homme seul, parmi toutes les créatures connues, est doué de cette qualité; seul il peut se servir de spectacle à lui-même. Intelligence, science, volonté, tout me révèle cette puissance mystérieuse que mes organes ne voient pas, ne touchent pas, mais qui les régit et les domine, qui franchit en un instant des espaces sans limites, et qui est bien le reflet et l'image de l'infini.

Mais que dis-je! tout cela n'est rien encore, et je néglige, distraité que je suis, la plus haute de mes prerogatives. Qu'est-ce que l'intelligence la plus sublime ou la plus cultivée au prix de ce sentiment moral commun à tous les hommes, qui les rend capables d'une vertu? L'homme entend la voix de sa conscience, il sait qu'il a des devoirs, et lorsqu'il les viole, il ne l'ignore pas. Quel philosophe rebelle à la révélation, quel physicien habile à découvrir les secrets de la nature matérielle, saura rendre compte de cette notion du devoir, à la fois si simple et si auguste! Le devoir, qui est la vraie dignité de l'homme, la règle supérieure de sa vie, la mesure de l'estime qu'il fait de lui-même et qu'il inspire aux autres, et dont l'accomplissement est dans les jours mauvais sa consolation ineffable. Parfois l'on s'étonne et l'on se scandalise des variations que la diversité des temps, des mœurs et des institutions a fait subir à la notion du devoir. Je suis plus frappé de la permanence et de l'universalité de la notion elle-même. Partout, chez tous les peuples, les plus grossiers ou les plus corrompus, je retrouve ce fond commun d'idées morales, dont les préceptes du dialogue sont l'immortelle et rigoureuse expression. Je ne lis pas un livre d'histoire ou un récit de voyages sans admirer comment, à travers tant de réglemens, tant d'usages barbares et d'institutions absurdes, s'est perpétuée cependant dans la conscience du genre humain la loi, souvent enfreinte, mais toujours présente du devoir. Notre civilisation orgueilleuse a voulu secouer le joug des traditions religieuses de l'humanité, mais elle a senti en même temps qu'il fallait préserver à tout prix l'arche sainte du devoir. Elle l'a placée sous la sauvegarde d'une religion nouvelle qu'elle a appelée la religion de l'honneur, et elle a proclamé l'excellence et la prédominance de la loi morale, en posant cet axiome que l'honneur est plus précieux que la vie. Et combien d'hommes, en effet, obscurément ou avec éclat font tous les jours à l'honneur le sacrifice de leur vie!

Et ce n'est pas tout encore. Il y a des âmes d'élite à qui ne suffit pas le strict accomplissement du devoir, et dont l'activité inquiète aspire à monter sans cesse, à se rapprocher de plus en plus d'un type divin de perfection, qu'elles trouvent réalisé dans l'Évangile. Il y a les prodiges journaliers de la chasteté, de l'abnégation, de l'humilité, de la charité chrétienne. L'homme ne s'élève pas seulement jusqu'à comprendre par son intelligence la notion abstraite de l'infini, il embrasse l'infini et s'unit à lui dans une étroite d'amour. Sa nature alors se transfigure, se divinise, et l'image de Dieu y brille vraiment à tous les yeux. Je vis au milieu de ces prodiges de l'ordre morale, de ces démonstrations éclatantes; le peu que je vaux moi-même, je le dois aux soins pieux dont des mains angé-

liques ont entouré mon enfance, et que j'ai fait tout à l'heure, ingrat que j'étais, quand troublé par le peu de place qu'occupe sur la terre l'enveloppe matérielle de l'âme humaine, je méconnaissais sa grandeur!

Ainsi se succédaient mes pensées, comme je continuais à cheminer dans le silence de la nuit, et à chacun de mes pas il me semblait voir l'homme s'élever et grandir jusqu'à plonger sa tête au-dessus des étoiles. Cependant j'étais arrivé à l'extrémité de la plaine déserte. Une pauvre maison, dont l'obscurité même ne voulait pas la chétive apparence, m'annonçait le commencement du village où je devais rencontrer le grand chemin. Je remarquai avec surprise que l'intérieur était éclairé, et j'eus la curiosité de regarder en passant, par la vitre d'une petite fenêtre sans rideaux qui se trouvait à la hauteur de mes yeux, ce qui pouvait se passer à pareille heure dans cet humble réduit. Je vis une chambre nue, à peine garnie de quelques haillons, un miserable grabat sur lequel gisait une vieille femme atteinte déjà du rôle de la mort, plusieurs autres femmes agenouillées à l'entour, et au milieu d'elles la coiffe blanche d'une sœur de Charité, qui récitait les prières des agonisants. Je n'avais assisté qu'une fois à cette émouvante cérémonie. C'était dans une chambre parée avec toutes les recherches du luxe, auprès du lit d'un ami opulent, que les sourires de la fortune et les espérances de la jeunesse n'avaient pas mieux protégé contre la mort que les barrières du Louvre n'en défendent les rois. Je retrouvais la religion aussi attentive et d'une manière plus touchante au chevet d'une vieille mendicant. La mourante paraissait comprendre encore le sens des prières murmurées autour d'elle et faire effort pour y répondre. Il y eut un moment où la sœur grise les interrompit pour soulager par quelques mots l'agonie de la patiente, dont les traits bouleversés trahissaient une souffrance aiguë. Elle la souleva doucement, lui essuya les lèvres, lui fit prendre une potion, et pensa une dernière fois une prière hideuse. Comme elle se retournait de mon côté, je pus apercevoir son visage que m'avaient caché les ailes de la cornette, et je le reconnus. C'était bien la jeune fille que j'avais admirée plusieurs fois au bal, trois ans auparavant, dans tout l'épanouissement d'une rare beauté. Elle avait reçu en partage les dons les plus séduisants de la nature, de la naissance et de la richesse; les hommages venaient la chercher de toutes parts, et la vie ouvrait devant elle ses plus larges horizons, ses plus flatteuses perspectives. J'avais appris qu'à la fin de l'hiver, quand chacun attendait l'annonce d'un brillant mariage, elle avait brusquement dit adieu au monde pour se cacher parmi les filles de saint Vincent de Paul, et le monde frivole avait lui-même accueilli cette nouvelle avec respect. Je ne l'avais pas revue depuis, mais c'était bien elle et sa tête charmante me semblait plus belle encore que lorsqu'elle était parée de fleurs. Je n'essaierai pas de peindre l'émotion que j'éprouvai en la contemplant. Il y a des attendrissements qui doivent se communiquer de l'âme à l'âme, et qu'on ne pourrait que décrire en s'efforçant de les exprimer.

Je n'osai pas pénétrer dans la mesure, je ne m'en jugeais pas digne, je pensais d'ailleurs que mon intervention serait indécise, et je m'arrachai avec peine à la petite fenêtre lorsque l'aube naissante me fit craindre d'être aperçu. Je traversai rapidement le village, où quelques bruits commençaient à s'éveiller, et me trouvai bientôt sur le grand chemin. Une file presque continue de charriots de la campagne appartenait à la ville ses provisions du matin. À l'entrée de Paris les employés de l'octroi sondaient le contenu de chaque charrette, cherchant partout la fraude avec cette défiance dont la nécessité est si peu honorable pour notre espèce. Dans Paris, et jusqu'à ce que j'eusse atteint ma demeure, je ne rencontrai que des gens de police ou les mystérieux ouvriers des petites industries nocturnes, humbles chiffonniers, pauvres balayeurs, tous penchés sur des immondices, et ne songeant pas à relever la tête vers ce ciel où pallassaient les étoiles, où le soleil allait paraître dans sa gloire. Assurément, je ne voyais l'homme que sous ses aspects les moins nobles et les plus bas, le labeur grossier, la fraude, le gain sordide, l'abjection et l'ignorance. Et cependant au front de chacun de ces pauvres gens je croyais voir resplendir le sceau divin, le reflet de l'âme immortelle.

ALFRED DE COURCY.

Le taux de l'escompte en Angleterre.

La banque d'Angleterre a pris récemment une mesure qui produit une vive sensation dans le monde financier et n'a pas été sans avoir son contre-coup sur le marché de New-York. Elle a porté à 4 0/0 le taux de son escompte, qui était, il y a huit mois à peine, à 2 1/2 pour cent.

Le Times de Londres s'exprime ainsi au sujet de cette décision:

"La banque d'Angleterre a élevé aujourd'hui son taux d'escompte à 4 pour 100. L'année dernière, à pareille époque, il était à 2 pour 100. Il a été élevé le 2 janvier à 2 1/2 pour 100; quinze jours après, à 3 pour 100, et le 8 juin dernier, à 3 1/2 pour 100. Il a donc doublé en moins de huit mois. Un mouvement aussi rapide est sans précédent depuis que l'acte relatif à la charte de la banque a été passé en 1844, si ce n'est pendant la panique de 1847; et même alors, quoique la hausse ait été réellement plus considérable, puisqu'elle avait été de 4 à 8 pour 100, elle s'était étendue sur une plus longue période. Nul doute cependant que la banque n'ait agi judicieusement.

"L'expérience a démontré la convenance et l'utilité de ses mesures antérieures dans la même voie quoique, à chaque occasion, le public, qui ne savait pas jusqu'où allait cet écoulement d'argent, fut disposé, tout en approuvant le principe qu'on avait suivi, à le considérer comme ayant été pratiqué avec une excessive promptitude. Du reste, il n'y a rien en tout cela qui doive alarmer. La cause en est dans les envois de numéraire et de marchandises en Australie, dans la hausse du salaire des classes ouvrières qui ont généralement du travail, dans la demande d'une plus grande émission pour faire face à des paiements plus considérables par suite d'une hausse de prix des matières premières, dans une plus forte demande d'espèces sur le continent pour les armées mises en mouvement à propos de la question turque, etc., etc. Mais, à dire le vrai, toutes ces causes sont purement accidentelles.

"Il a été espéré que la mesure prise aujourd'hui pourra répondre à tout; cependant il faut encore un mois pour qu'on soit bien fixé sur le résultat de la récolte, et si ce résultat n'est pas promptement obtenu, on ne doute pas qu'une nouvelle hausse du

taux de l'escompte ne soit adoptée sans hésitation."

—Le Morning Chronicle dit de son côté:

"L'élévation du taux de l'escompte par la banque d'Angleterre n'est pas un événement imprévu, tout le monde s'y attendait depuis quelque temps, et le prix élevé des capitaux à Londres et au dehors justifiait suffisamment cette mesure. Bien que l'encherissement des capitaux se soit manifesté par degrés et lentement, il n'est pas moins évident que le mouvement n'est pas encore près de son terme. L'élevé au successif du taux de l'escompte par la banque a été favorable au véritable commerce, en ce sens qu'il a paralysé la classe des spéculateurs au moment où il y avait le plus lieu de les redouter, et par suite, prévenu les craintes que l'on aurait pu concevoir sur l'avenir.

Le commerce et l'industrie ont pu régler paisiblement leurs opérations sur le prix croissant des capitaux, et jamais la banque n'a fait un usage plus judicieux du contrôle qu'elle exerce sur la circulation du pays. Les comptes-rendus de la banque nous ont constamment présenté depuis deux mois deux faits saillants, savoir: une augmentation considérable de l'encaisse d'or et une demande toujours plus grande de capitaux. Quelques énormes quantités ont été les importations d'or, les exportations les ont encore surpassées, et le portefeuille de la banque a augmenté.

En présence d'une telle situation, il n'y avait pas à hésiter, et on ne peut qu'approuver la conduite des directeurs de la banque. Par suite de l'élévation du taux de l'escompte par la banque, les maisons particulières d'escompte ont donné avis à leur clientèle qu'à l'avenir elles paieraient 3 1/2 pour 100 d'intérêt sur les dépôts exigibles sur demande. (Morning Chronicle.)

Fièvre Jaune.

La maille du Sud nous a apporté presque simultanément les journaux louisianais du 16 au 19 septembre. Nous y puisons les détails suivants sur la marche de l'épidémie, tant à la Nouvelle-Orléans que dans les diverses localités.

"La ville qui, tout d'abord, avait été seule victime de la fièvre jaune, a vu les fléaux s'éloigner graduellement. Elle est aujourd'hui le centre du vaste cercle dans lequel la fièvre jaune exerce ses ravages, le centre abandonné. Les nouvelles des campagnes sont tristes. Le fléau sévit jusque dans le moindre village. Les décès sont nombreux. On cite de vieux habitants qui succombent au vomito. Dans quelques localités les atteintes de la fièvre jaune sont foudroyantes.

"Tout le long des bayous les habitants de la campagne ont établi des quarantaines. Ils ne laissent pénétrer personne jusqu'à eux, ni passagers de la Nouvelle-Orléans, ni marchandises.

"Mais c'est surtout sur les bords du lac que la maladie sévit avec le plus de violence. Madisonville et Covington sont ravagés.

"Presque partout les médecins manquent. Au Grand Golfe il y a eu cent cas de fièvre jaune, et le seul médecin qui habite ces parages était lui-même victime de l'épidémie.

"La maladie sévit avec fureur aussi bien à l'intérieur que sur le littoral, dit le Biloxi Sea Shore du 17. Dans les hautes terres, entourées de pinciers, et où la maladie n'avait jamais pénétré, la fièvre typhoïde, ainsi que plusieurs autres fièvres, régnent en même temps et le nombre des décès est très considérable. Les plus anciens habitants disent qu'ils n'ont jamais rien vu de pareil. Plusieurs cas ont été signalés dans les campagnes, importés la, pensent-ils, de la ville ou de la côte voisine. Il résulte, d'un état sanitaire si alarmant, que les affaires sont dans un calme plat, rien ne se fait."

"La panique est presque générale dans notre village, dit le Courier des Opelousas, depuis près d'une quinzaine de jours, au sujet de la fièvre jaune qui existe incontestablement dans notre paroisse. Chaque soir, on entend le son des trompettes de nos voitures de louage, qui nous annoncent le départ de une, deux, trois et jusqu'à quatre familles par nuit. Il ne reste presque plus personne dans notre pauvre village des Opelousas, les avocats, les ouvriers, marchands, etc., plient bagages; les boulangers sont presque sans farines, les groceriers sans provisions, les habitants sans argent. Déjà notre confrère du Whig de St-Landry a fermé ses portes, son éditeur et ses ouvriers ayant levé les pieds; chez nous même, il ne reste qu'un éditeur, votre seigneur, Soutouque, et un ouvrier, qui n'est pas des plus rassurés. Quand donc finira cet état de choses?"

—Le Pionnier de l'Assomption nous apprend que l'épidémie à Thibodeaux est loin d'être dans sa période de décroissance. Le 8 de ce mois, dit-il, le nombre de décès occasionnés par la fièvre jaune était de 13 et lendemain de 9.

—La fièvre exerce aussi ses ravages dans les paroisses St-Charles et St-Jean-Baptiste. M. Gaston Carrière, ex-rédacteur du Vigilant, et employé récemment à la rédaction du Meschabe, y a succombé le 19 de ce mois; il est mort presque subitement. Voici ce que nous lisons dans le numéro du 11 courant de ce dernier journal:

"L'épidémie fait ses ravages dans notre paroisse; lorsqu'elle éclate dans une famille, elle la décime sans pitié. Enfin, nous avons chaque jour de cinq à dix enterrements. Vu notre population, le fléau fait donc maintenant presque autant de ravages qu'à la Nouvelle-Orléans. Nos médecins ne peuvent plus y tenir; ils sont jour et nuit sur pied, obligés souvent de prendre leur nourriture et leur sommeil dans leurs voitures, pendant le trajet d'une habitation à l'autre."

Et plus loin: "Après les journaux de la Nouvelle-Orléans, il paraît que l'épidémie diminue d'intensité dans la Reine du Sud; hélas! à St-Charles, il n'est pas ainsi, et nous avons chaque jour de nouveaux décès à enregistrer. Tous nos malades, quelques heures avant leur mort, sont pris de vomissements noirs; puis ils deviennent ensuite plus calmes que jamais; plusieurs même se déclarent très bien portants et demandent à boire et à manger. On les croit hors de danger, et deux heures après, ce ne sont plus que des cadavres."

—Le Vigilant de Donaldsonville du 14 courant annonce que l'état sanitaire de cette ville est parfait. Voici comment s'explique notre confrère:

"La salubrité de notre ville continue à être des plus satisfaisantes. Depuis le commencement de la semaine, un seul décès a eu lieu, occasionné par les mauvaises fièvres qui régnent en ce moment dans nos contrées. C'est hier soir qu'un jeune Français de 23 ans, venu dans notre localité il y a cinq

ou six mois, y a succombé vers huit heures. On attribue sa mort aux effets d'un remède qu'il a pris sans consulter son médecin et surtout à la négligence qu'il a mise à se soigner dans le commencement de sa maladie. La fièvre jaune n'a pas fait son apparition dans notre ville. La fraîcheur des nuits qui tempère la chaleur des journées, nous fait supposer que nous sommes à l'abri de ses atteintes. Tant mieux."

Le télégraphe ajoute à ces détails les chiffres suivants:

La mortalité à la Nouvelle-Orléans a été, samedi, de 35 décès, dont 16 seulement par la fièvre jaune; dimanche, elle est montée à 40, dont 17 attribués à l'épidémie.

À Mobile, on a compté, samedi, 15 morts par la fièvre jaune; dimanche, ce chiffre est descendu à 9 seulement.

Variétés.

FABRICATION DE PISTOLETS.—Bien que les États-Unis ne soient point en guerre, la fabrication de ses armes à feu s'est extraordinairement développée. Le colonel Colt, célèbre par son amélioration des pistolets à six coups, s'est vu dernièrement refuser l'extension d'une partie de son brevet, par la raison qu'il a gagné déjà plus d'un million de dollars, et qu'avant la complète expiration de son privilège, il aura aisément doublé cette somme. Dans sa manufacture, établie à Hartford (Connecticut), il occupe journellement 500 hommes, dont les salaires sont en moyenne de \$2 par jour. Dans le but de perfectionner ses armes et en même temps pour régulariser le travail, le colonel a confié à des sous-entrepreneurs la confection de chaque partie du pistolet. Par ce moyen, il est arrivé à pouvoir fournir en un jour une commande de deux cents revolvers. Les succès que ses armes obtiennent à l'exposition de Londres, a engagé M. Colt à établir à Pimlico, non loin de la métropole anglaise, une succursale de sa fabrique du Connecticut. Déjà, le patronage qu'il a trouvé chez les Anglais lui a fait élever à 300 hommes le nombre d'ouvriers occupés dans ce second établissement. Parmi ceux-là, comme on le devait s'y attendre, 50 sont Américains et ont la direction du travail; 250 autres sont Anglais. Devant tous ces chiffres, on se demande ce que deviennent les pistolets jetés ainsi à profusion sur le marché. Peut-être les registres des prisons pourraient-ils nous donner la meilleure réponse!

LA RÉCOLTE DES VINS.—Les journaux de l'Ouest et du Sud commencent à nous apporter des renseignements sur les espérances que donne cette année la vendange.

On estime à 500,000 gallons la quantité de vins que donneront les vignes cultivées aux environs de Cincinnati; le reste de l'Ohio et les États avoisinants fourniront 100,000 gallons; le Missouri et l'Illinois 50,000. Indépendamment de ce centre principal, la Californie, l'Indiana, la Pennsylvanie, la Caroline du Nord, le Kentucky, l'État de New-York lui-même, apportent leur contingent à la production vinicole de l'Union, que l'on estime s'élever cette année à environ un million de gallons, représentant un million de dollars. Cette production a presque doublé depuis 1840.

Voilà pour la quantité; de la qualité nous ne parlons pas, dans la crainte de nous laisser aller au ressentiment que pourrait nous inspirer un certain verre de "champagne Catawba," qu'on nous fit goûter il y a deux ou trois ans.

Entre autres expériences nouvelles qui se poursuivent, un Allemand expérimente, M. Charles Art, après avoir étudié avec soin les vignobles du Rhin et ceux de l'Ohio, s'est décidé à faire un essai dans l'intérieur de la Georgie. Il a choisi pour cela les comtés de Wilkes et d'Oglethorpe. La manière dont il s'est pris pour obtenir un champ d'épreuve prouve à elle seule la persévérance qu'il se propose d'apporter dans ses essais. Il est allé trouver plusieurs planteurs, dont le terrain lui convenait, et leur a proposé de lui prêter, chacun, un quart d'acre, préparé d'après ses instructions. Pour la faible rente annuelle de \$50 par an, M. Art s'engage à planter l'enclos et à émonder les cepes pendant trois années consécutives, et à leur faire produire au bout de ce temps 250 gallons de bon vin; sinon, il continuera, sans autre rémunération, à donner ses soins à la vigne jusqu'à ce qu'elle rende la quantité stipulée. Déjà plusieurs fermiers ont accepté des conditions si loyales, et nous devons nous attendre à entendre parler sous peu du sparkling oglethorps et du divin wilkes.

PARIS REMANIÉ.—Les grands travaux qui s'entreprennent aujourd'hui à Paris se rattachent à un système unique dont on ne tardera pas à reconnaître les effets. Les principaux points arrêtés de ce système sont que toutes les grandes artères de la capitale aboutissent aux embranchures des chemins de fer; que la hauteur des maisons qui vont s'élever dans les nouvelles voies ouvertes à la circulation soit égale à la largeur de la rue; que les travaux soient entrepris également sur les deux rives de la Seine; que les travaux d'amélioration commencent par la prolongation de la rue de Rivoli jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Antoine, par celle du boulevard de Strasbourg jusqu'au quai, du boulevard Malesherbes, de la rue des Ecoles jusqu'à la place Sainte-Marguerite d'un côté et de l'autre jusqu'à l'embarcadere du chemin de fer d'Orléans. Du reste, on parle de la publication d'un plan de Paris, qui permettrait aux habitants de la capitale d'apprécier d'un seul coup d'œil l'importance et l'opportunité des améliorations qu'on leur prépare.

UN NOUVEAU MEURTRE.—L'Abéille cauchoise raconte un accident arrivé à Yvetot. Un enfant de sept ans, fils unique de M. Ferdinand Latteins, s'était amusé à faire un sifflet à l'aide d'un noyau de prune percé au milieu, et il avait mis ce noyau dans sa bouche; malheureusement, en aspirant, il avala le noyau, qui se précipita dans le canal de la respiration et étouffa bientôt le malheureux enfant, malgré tous les secours qui lui furent donnés. Entre autres remèdes, on lui prescrivit un vomitif qui produisit quelque effet, mais qui ne put le sauver. Le pauvre père regardait toujours si le noyau sortait, et ne le voyant pas, son désespoir égalait ses souffrances, qui étaient horribles. Il est mort vers quatre heures de l'après-midi.

ANTIQUITÉS HONGROISES.—A Petronof, bourg hongrois sur le Danube, on vient, dit la Presse de Vienne de trouver, auprès du château des comtes d'Abensberg Traun, un petit temple de Mithra, un magnifique pavé en mosaïque, et, à l'endroit où se trouvait le lieu de sépulture romain, un diplôme militaire de l'empereur Trajan, de l'an 116 avant

Jésus-Christ. Le manoir des comtes d'Abensberg-Traun possède un remarquable musée d'antiquités romaines, et celles qu'on vient de découvrir pourront y prendre place.

Patronelle est l'ancienne ville de Carnuntum, et non pas Carantum, ainsi qu'il a été écrit souvent. On voit encore, à un quart de lieue de la ville, au milieu d'un champ, ce qu'on appelle la Porte-Paienne, faisant partie de l'arc de triomphe élevé par l'empereur Auguste à Tibère, en souvenir de la conquête de la Pannonie, l'an 10 après la naissance du Christ.

Sommaire des annonces nouvelles.

- Vente de fourrures.—G. & H. Gibsons.
Item de marchandises.—Idem.
Item romain.—W. B. Meyer.
Item de pelletteries.—John Robitaille.
Item de thé, sucre, mélasse, etc.—A. J. Maxham.
Nouveaux dépôts des eaux de Plantagenet.
Pension demandée.
Musique française à vendre.—J. & O. Crémazet.
Breviarium Romanum à vendre.—Idem.
Ramonage des cheminées.—P. Campeau.

CANADA.

QUEBEC, 4 OCTOBRE 1853.

Nouvelles Européennes.

Nous traduisons ce qui suit de nos journaux américains, reçus ce matin:
On disait que les Turcs avaient attaqué les avant-postes Russes; mais ce bruit demande confirmation. La dépêche de Vienne est couchée en ces termes:
Le Czar rejette les modifications faites par la Turquie, cependant il s'en tient à la note de Vienne et il promet d'évacuer les principautés, si la Porte accepte cette note purement et simplement. Cette déclaration laisse encore quelque espoir de paix.
Une autre dépêche télégraphique dit qu'on s'attend à un nouveau manifeste de la part de la Russie.

Les Turcs sont préparés à la guerre et Omar Pacha a toutes les difficultés possibles à empêcher ses troupes de commencer les hostilités. De chaque côté le fanatisme est poussé au plus haut degré. Ce n'est qu'à la sollicitation des ambassadeurs des quatre puissances que le sultan a consenti à remettre la publication d'un manifeste à son peuple. Ce manifeste est rédigé en termes belliqueux et est vraiment une déclaration de guerre. Les Turcs continuent leurs armements.
Le commandant russe à Bucharest a lancé un ordre du jour à ses troupes dans lequel se trouve la déclaration qui suit:
La Russie est appelée à détruire le paganisme; et ceux qui s'opposent à cette mission sainte seront anéantis avec les païens. (Daily National Democrat.)

NOUVELLES PLUS RÉCENTES.

Le Baltic parti de Liverpool le 21 est arrivé hier à New-York.

La question Turco-russe est dans le même état. La conférence de Vienne est en session et travaille à aplanner toutes les difficultés. On s'attend à ce qu'il sera proposé de nouvelles modifications qui pourront être acceptées par la Russie et la Turquie; mais on craignait que les armées n'en fussent déjà venues aux mains.

Le choléra s'est déclaré dans les ports anglais. Rien de nouveau de France ou régnait une grande activité dans les arsenaux navals.

ESPAGNE.—Une autre crise monétaire était attendue. On s'occupait dans les cercles politiques privés de la question de déposer la reine.

Une dépêche de Vienne annonce que le cabinet autrichien a déclaré ne pas vouloir faire plus longtemps cause commune avec les quatre puissances sur la question Turco-russe.

MARCHÉS ANGLAIS.—Blé, hausse de 3d. par 70lb. Fleur, hausse de 1s. Fleur cotée de 31/6 à 32/6, 33/6 à 34/6.

On lit dans le Courrier des E.-U. du 30 sept.:
Les journaux anglais se montrent fort sévères à l'égard du sultan, et lui reprochent vivement d'avoir éternisé les difficultés de la question d'Orient en demandant des modifications à la note de Vienne, lorsqu'il devait bien se douter qu'elles ne seraient pas admises à Saint-Petersbourg. A entendre maintenant les principaux organes de Londres, il semblerait que les torts seraient du côté du sultan. Le Times s'étonne que le divan repousse aujourd'hui ce que les puissances elles-mêmes lui conseillaient de repousser avec énergie il y a quatre mois. Les journaux français se montrent plus courtois envers le sultan, et pourtant ils déclarent également que la demande de modifications a été une faute, car, disent-ils, l'adhésion du czar au projet de la conférence ne fut donnée qu'à la condition expresse que la note serait admise par la Porte sans modifications.
Ce journal fait naturellement écho à son confrère organe, parce qu'ils mangent tous deux au même picotin.

Nous répondrons à la Minerve dans son propre langage: mentris impudentissime, quand elle soutient qu'il y avait rumeur en 1848 que M. Cauchon devait remplacer M. Parent.
Ce journal fait naturellement écho à son confrère organe, parce qu'ils mangent tous deux au même picotin.

PALAIS DE CRISTAL.—Une décision nouvelle des directeurs de l'Exposition vient de supprimer la vente des billets hebdomadaires, qui entraînait, comme nous nous y attendions, des abus impossibles à prévenir.

En revanche, le prix d'entrée sera réduit à 25 cents pour la journée du samedi.

Les sociétés et compagnies se présentant en grand nombre n'auront également à payer que moitié prix. Il en sera de même des étrangers amenés par les trains de plaisir.—Courrier E. E.

Simcoe et Houghton; que le Dr. Rolph a acheté le Long Point Advertiser et son matériel d'imprimerie pour en faire un journal ministériel.

Au départ du Washington, le marché aux céréales avait perdu complètement la tendance à la baisse qui s'y était manifestée quelques jours auparavant. Le raffermissement des cours est dû au mauvais temps qui est venu contrarier les opérations de la récolte, et à la médiocre qualité des grains recueillis en Irlande et en Angleterre, qui paraît définitivement constatée.

D'un autre côté, la place de Londres se trouvait sous le coup d'une gêne prolongée. La Banque, sur laquelle continue à peser une demande d'espèces, qui ne se ralentit pas, paraît de porter à 5 p. c. le taux de son escompte, qui aurait ainsi doublé en moins de neuf mois. Le bruit de cette mesure a causé une sensation considérable et déterminé une baisse générale sur les valeurs de la Bourse. Les Etats-Unis sont trop intimement liés d'intérêt avec la Grande-Bretagne, pour que cette fluctuation n'ait pas son contrecoup à New-York. Il serait à désirer que les nouvelles de l'Amérique vinssent le conjurer.

Quarantaine.

On nous dit que l'établissement de la Grosse-Isle va être fermé cette semaine. On se rappelle que l'an passé cet établissement fut fermé vers cette date et que néanmoins il arriva après le 8 octobre un bâtiment chargé d'émigrés parmi lesquels régnait le typhus. Les dernières nouvelles d'Angleterre nous annoncent que le choléra y fait des ravages; il peut nous être apporté par des vaisseaux venant des ports de mer anglais. Ne serait-ce pas une raison suffisante pour conserver en autorité la quarantaine de la Grosse-Isle, jusqu'à la clôture de la Navigation, comme on le faisait ces années dernières? L'an passé, la clôture prématurée de l'établissement de la Grosse-Isle a excité, avec raison, les murmures des citoyens de Québec et surtout de ceux du quartier Saint-Roch, effrayés de voir débarquer au milieu d'eux de nombreux émigrés atteints de maladies contagieuses. Nous appelons l'attention sérieuse du gouvernement sur ce sujet important.

MM. Evantorel et Cauchon arrivent ce matin du comté de Saint-Maurice; ils ont, dimanche, adressé la parole à messieurs les habitants réunis de Maskinongé. L'intérêt que ces derniers prennent au chemin de fer et l'enthousiasme qu'ils ont manifesté prouvent qu'ils comprennent toute l'importance de cette grande entreprise, et qu'ils savent par avance ce qu'une voie ferrée leur donnera de prospérité et de richesse.

Le comté de Saint-Maurice prouvera avant peu de jours que les canadiens-français sont aussi intelligents et aussi amoureux des améliorations publiques que les autres origines.

M. Turcotte a déjà adressé la parole, dans plusieurs paroisses de son comté, sur les avantages du chemin de fer.

La votation aura lieu le 24 du présent.

Le Canadien ne "perdrat le sommeil" que lorsqu'il verrait le "picotin" lui échapper, et jusque-là "les déflections, les dissensions qui surgissent au sein des parties du Haut-Canada" n'auront aucune influence sur sa conscience. Aussi, vous dit-il, "qu'il y est depuis longtemps préparé." C'est la même préparation, la même bonne disposition qu'il a apportées à tous les changements politiques opérés depuis 1845.

Pour prouver votre consistance et votre honnêteté, vous prêchiez la double majorité, en 1845, et souteniez un ministère que rejetait la totalité du Bas-Canada.

Etait-ce donc dans l'espoir d'opérer une division parmi nous "et pour ranimer le courage de nos adversaires" pour de nouveaux combats, que le Canadien soutenait l'administration Draper-Viger? qu'il donnait son plus fort appui "au vieux parti Tory"?

Rien de surprenant que ces Tories de 1849 voulussent pousser les canadiens-français à trahir le drapeau national et à s'annexer aux Etats-Unis quand un organe du gouvernement d'alors, la Minerve, foulaient comme eux aux pieds ce drapeau national, le trahissaient comme eux, pour se mettre d'accord, disait-elle, avec ses principes, et pour dire à ces traitres que s'ils étaient annexionistes, ce n'était pas une raison pour lui de ne pas l'être.

Le Canadien se console cependant dans la pensée que M. Hincks, qui a surmonté déjà de bien grandes difficultés, saura se passer du North American, de l'Examiner et du Globe; mais il ne nous dit rien des tribulations du pouvoir et des convulsions intestines, qui paraissent mettre sa vie en danger.

Nous répondrons à la Minerve dans son propre langage: mentris impudentissime, quand elle soutient qu'il y avait rumeur en 1848 que M. Cauchon devait remplacer M. Parent.

CE QUE LES COLONIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD COUTENT A L'ANGLÈTERRE.—D'après un document soumis au parlement impérial, les colonies ont l'an dernier coûté à la Grande-Bretagne les sommes suivantes:

Table with 2 columns: Colony Name and Amount. Includes Canada (132,203), Nouvelle-Ecosse (132,570), Nouveau-Brunswick (12,615), Ile du Prince-Edouard (3,245), Terre-Neuve (31,100), Total (501,823).

Corporation de Québec.

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE. 30 septembre 1853.

Présents: Son Honneur le maire; MM. Larose, Hall, Maguire, Rhéaume, Vallée, Lee, Quinn, Connolly, Sewell (Dr.), Robitaille, Murray.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Présenté une lettre de Joseph Moisan touchant le prolongement de la rue Deligny à la rue Saint-Valier.—Renvoyé au comité des chemins et de l'aqueduc.

Présenté une lettre de M. W. J. Bickell, offrant de vendre à la corporation sa portion indivise de la propriété de M. Bimhart, au pied de la rue la Montagne pour l'élargissement de cette rue.—Renvoyé au comité des chemins.

Présenté les pétitions des syndics de l'église Wesleyenne, de Laurent Letourneau et L. E. Blais touchant leur cotisation.—Renvoyé au comité des finances.

Présenté la pétition du capitaine Byrne, de la compagnie de pompiers n° 5, priant le conseil de faire rebâtir sa maison de pompe.—Renvoyé au comité du feu.

Présenté la pétition du capitaine Gamache, de la compagnie de pompiers n° 10, priant le conseil de faire réparer sa pompe, endommagée aux travaux de l'aqueduc.—Renvoyé au comité de l'aqueduc.

Présenté la pétition du capitaine Bazile Demers, qui prie le conseil de lui permettre de placer son steamer le long du débarcadère du marché de la

Basse-Ville comme à l'ordinaire.—Renvoyé au comité des marchés.

Présenté un état des arriérages de loyer, etc., dus à la corporation jusqu'à ce jour.

Présenté les états des recettes des clercs des marchés de la Haute-Ville et Saint-Paul en septembre courant:
Marché de la Haute-Ville, £40 0 0
Saint-Paul, \$ 13 6

Présenté le 219e rapport du comité des finances. M. Rhéaume, secondé par M. Vallée, a proposé et il a été résolu,

Que le comité de l'aqueduc reçoive instruction de la part de ce conseil de faire exécuter par Messrs. Bell les tuyaux pour la canalisation de la cite, de la même manière que les échantillons que ces messieurs ont fournis à ce conseil; et que le comité veuille adopter sans délai telles mesures propres à faire exécuter à Messrs. Bell leur contrat, selon la teneur de leurs engagements envers la corporation.

M. Maguire a donné avis qu'il proposera à la prochaine séance:

Que la corporation offre un récompense de £100 à celui qui donnera des renseignements qui pourront amener la découverte et la condamnation de la personne ou des personnes qui ont essayé, le matin du 19 de ce mois, de mettre le feu à la maison ou s'publiant le papier-nouvelle intitulé "The Protestant Times," dans cette ville.

M. Connolly, secondé par M. Murray, a proposé et il a été résolu,

Que ce conseil, en levant sa séance ce soir, s'ajourne à mercredi prochain pour prendre en considération le rapport du comité des chemins touchant l'élargissement de la rue Champlain sur la déviation des maisons incendiées récemment.

M. Rhéaume, secondé par M. Vallée, a proposé et il a été résolu,

Qu'il est à propos que le règlement concernant la livraison des certificats aux électeurs municipaux de la cité de Québec soit amendé comme suit: qu'à compter du 1er octobre prochain le greffier de la cité soit tenu de mettre entre les mains du trésorier de la cité les certificats d'élection auxquels ont droit les différents électeurs municipaux de la cité, et qu'injonction soit donnée au dit trésorier de la dite cité de Québec de remettre et faire livrer aux différents électeurs municipaux de la cité qui paieront et auront payé leur cotisation annuelle leurs certificats respectifs.

M. Hall a donné avis qu'il proposera à la prochaine séance:

Que le comité des finances soit chargé de faire rapport à ce conseil, à la prochaine séance suivante, par quelle autorité le trésorier de la cité a vendu certaines débetures de l'aqueduc au pair; et aussi que ce comité soit tenu de faire toutes les affaires de la corporation dans une seule des banques de la cité revêtues d'une charte, à moins d'être autorisé par une résolution du conseil.

M. Hall, secondé par M. Rhéaume, a proposé et il a été résolu,

Qu'il soit permis à la compagnie de pompiers n° 1 d'occuper la chambre du magasin de pompe de la rue Sainte-Ursule, dans aucune soirée qu'elle pourra avoir besoin, à moins qu'elle ne soit retenue pour chose publique.

M. Murray, secondé par M. Hall, a proposé et il a été résolu,

Que le 219e rapport du comité des finances présenté ce soir soit le premier ordre du jour à l'assemblée de vendredi le 7 octobre prochain.

M. Connolly, secondé par M. Quinn, a proposé et il a été résolu,

Que Son Honneur le maire soit autorisé à entrer en communication avec le gouvernement provincial dans la vue de faire placer les bateaux de péage entre Québec et la rive sud du Saint-Laurent sous le contrôle de la corporation.

Ajourné à mercredi prochain, à 7 heures P. M.

L'adresse des citoyens du quartier Saint-Jean, présentée au Rev. M. Martineau, et la réponse à cette adresse, paraîtront dans notre prochaine feuille.

Trois vaisseaux ont été mis à l'eau ce matin, sur la rivière St. Charles; un du chantier de M. John Nesbitt, un autre près du chantier de M. Munn, de ce côté-ci de la rivière, et un troisième du chantier de MM. Pelchat et Mercier, sur l'autre rive. Ce dernier que nous avons vu plus particulièrement a été lancé avec toute sa maturité, ses agrès, etc., prêt à prendre la mer. Bien que le temps fut à la pluie, un grand nombre de personnes s'étaient rendues pour voir comment on réussirait à mettre à l'eau un navire de 1080 tonneaux ainsi mâté, ayant toutes ses verges au complet, sans accident. Grâce à l'habileté des constructeurs, le navire est entré majestueusement dans son élément, aux applaudissements des nombreux travailleurs, et la même marée l'a vu quitter son lit et sortir de la rivière St. Charles, sans encombre. On ne peut que féliciter MM. Pelchat et Mercier de leur succès et applaudir à ce nouvel exemple de l'esprit d'entreprise qui anime nos compatriotes dans la construction des navires, branche d'entreprise qu'exploitait presque seule jusqu'à il n'y a pas longtemps encore une autre origine.

Le 14 septembre dernier, le Nouveau-Brunswick a été le théâtre d'une fête splendide, non moins grande que l'entreprise dont il s'agissait en ce jour de commencer l'exécution; cette fête était celle de l'ouverture des travaux du chemin de fer Européen et de l'Amérique du Nord qui devra permettre au cheval de fer de courir à travers les champs de l'Amérique du Nord depuis le lac Huron jusqu'à l'Atlantique en reliant les provinces britanniques. Une multitude innombrable assistait à cette démonstration, grande par la respectabilité comme par le nombre de ceux qui y prirent part. Sur le programme de cette fête, nous voyons figurer Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, lady Head, les membres de la législature de ces deux provinces, &c., &c.

Une adresse fut d'abord présentée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur par M. Jardine, ecr., président de la compagnie du chemin de fer plus haut mentionné, et Son Excellence prononça en réponse un discours où il laisse percer l'espoir d'un avenir brillant pour les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Après les cérémonies d'usage dans ces circonstances et au milieu de la foule immense qui assistait, le président de la compagnie, M. Jardine, présenta à lady Head la pelle qui avait été préparée pour l'occasion, en lui disant: "Madame, veuillez bien commencer ce grand ouvrage." Le gazon ayant été renversé, un tonnerre d'applaudissements se répandit dans les airs. Le lieutenant-gouverneur mit la seconde main à l'œuvre et il fut suivi de M. Jardine, du capt. Robinson, de M. Poor et des maires de Saint-Jean et de Frédéricton, puis du président de l'institut qui tous imitèrent l'exemple donné par lady Head. Sur proposition, le commodore Shubrick ayant été invité à renouer le gazon à son tour, il se rendit à ce désir. Son Excellence roula ensuite la brouette où l'on avait déposé la terre qui venait d'être renouée, puis en versa le contenu au milieu des hurras de l'assemblée.

Tel est le court résumé de cette fête pompeuse à laquelle ont aussi assisté MM. Jackson et Bette. Le tout se termina par un dîner et un bal durant lequel l'orchestre monta sur une estrade de vingt pieds de hauteur fut précipité au bas, les colonnes ayant cédé sous le poids qu'elles soutenaient; mais cet incident n'eut aucune suite fâcheuse.

Nous finissons en nous réjouissant de voir l'industrie prendre des proportions aussi vastes dans l'Amérique du Nord.

Dans un avenir prochain, les provinces Britanniques de ce continent occuperont le rang auquel elles aspirent; c'est notre vœu comme notre souhait.

Minerve.

Propriété Foncière en Angleterre et en Irlande (Extrait de l'Examiner.)

C'est encore une des erreurs profondément accréditées, que la propriété foncière est complètement immobilisée en Angleterre et en Irlande entre les mains de quelques familles ou plutôt des chefs de quelques familles, que la terre est livrée aux hauts barons, ni plus ni moins que sous le roi Jean; c'est à peine si dans les villes et aux alentours, on aperçoit un petit nombre de free-holders, cultivant de leurs propres mains quelques étroits arpents de terre qui ne doivent rien à personne; tout le reste de la

Lieutenant François Laplante.
Pour être Lieutenants:
Enseigne Jean Parent,
Patrick Fitzgerald.
Pour être Enseignes:
Leon Poulin, gentillhomme.
Joseph Cavanah,
REGIMENT DU SAGUENAY.—Premier bataillon.
Pour être Lieutenants:
Enseigne Vidal Côté,
Théséphore Fortin,
Michel Perron.

Pour être Enseignes:
Gervain Laviolette, gentillhomme,
Ovide André Clement,
Thomas Fortin,
Lucien Tremblay,
Pour être Adjudant:
Lieutenant Théséphore Fortin.

Pour être Quartier-Maître:
François Tremblay, gentillhomme.
Second Bataillon.

Pour être Capitaine:
Marcel Mailoux, écuyer.
Pour être Lieutenant:
Marcel Tremblay, gentillhomme.

Pour être Enseignes:
Jean Savard, gentillhomme,
Marcel Tremblay,
Pour être Adjudant:
Enseigne Jean Savard.

REGIMENT DE NICOLET.—Premier Bataillon.
Pour être Major:
Capitaine Samuel W. Woodward.

Pour être Capitaines:
Lieutenant Joseph Pinard Beauchemin,
Louis Ignace Lupien.

Pour être Lieutenant:
Enseigne Michel Deshaies St. Cyr.
Pour être Enseigne:
Issie Desilets, gentillhomme.

REGIMENT DE DORCHESTER.—Troisième Bataillon
Pour être Capitaines:
Lieutenant Joseph Fournier, Jr.,
Joseph Rémillard.

Pour être Lieutenant:
Alexander Henderson, gentillhomme.
Pour être Enseignes:
Michel Quigley, gentillhomme.
Thomas Walsh,
Thomas Dickson,
Pour être Adjudant:
Enseigne Michel Quigley.

Nouvelles diverses.

Le nombre des détenus, à la prison commune de Québec, était, le 1er octobre, de 110. De ce nombre 41 étaient des femmes.

—Le Sarah Sands est arrivé de Québec à Liverpool, le 11 septembre, après un passage de 15 jours. Il a dû quitter Liverpool pour Québec le 15.

—La fièvre jaune fait de grands ravages aux Bermudes. A Saint-George, le 25 septembre, 300 personnes sur une population de 2400 étaient mortes. Parmi les morts sont le gouverneur militaire Philpotts et le colonel Rose son successeur.

—Des lettres de Terre-neuve en date du 20 septembre, annoncent que la récolte de patates a complètement manqué. Les pêcheries ont peu rapporté, et on craignait beaucoup la famine pour les habitants pauvres pendant l'hiver. Les journaux pressent le gouvernement de réunir la législature prochainement afin de prendre les mesures nécessaires pour parer à cette éventualité.

—Le journal le British American publié à Toronto dit que M. O'Neil a accepté la présidence de l'Institut Catholique de Toronto, il y a quelques jours, à condition que l'Institut s'opposerait à la secularisation des réserves du clergé.

—L'Angleterre, un des plus riches pays du monde, compte pour chaque 1000 individus mâles qui ont contracté mariage en 1850, soixante et sept seulement sachant écrire, 33 ayant fait une croix en guise de signature, et parmi les femmes 46 sur 100, ont fait une croix, étant toutes incapables de lire et d'écrire.

—Le 14 septembre dernier, le Nouveau-Brunswick a été le théâtre d'une fête splendide, non moins grande que l'entreprise dont il s'agissait en ce jour de commencer l'exécution; cette fête était celle de l'ouverture des travaux du chemin de fer Européen et de l'Amérique du Nord qui devra permettre au cheval de fer de courir à travers les champs de l'Amérique du Nord depuis le lac Huron jusqu'à l'Atlantique en reliant les provinces britanniques. Une multitude innombrable assistait à cette démonstration, grande par la respectabilité comme par le nombre de ceux qui y prirent part. Sur le programme de cette fête, nous voyons figurer Son Excellence le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, lady Head, les membres de la législature de ces deux provinces, &c., &c.

Une adresse fut d'abord présentée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur par M. Jardine, ecr., président de la compagnie du chemin de fer plus haut mentionné, et Son Excellence prononça en réponse un discours où il laisse percer l'espoir d'un avenir brillant pour les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Après les cérémonies d'usage dans ces circonstances et au milieu de la foule immense qui assistait, le président de la compagnie, M. Jardine, présenta à lady Head la pelle qui avait été préparée pour l'occasion, en lui disant: "Madame, veuillez bien commencer ce grand ouvrage." Le gazon ayant été renversé, un tonnerre d'applaudissements se répandit dans les airs. Le lieutenant-gouverneur mit la seconde main à l'œuvre et il fut suivi de M. Jardine, du capt. Robinson, de M. Poor et des maires de Saint-Jean et de Frédéricton, puis du président de l'institut qui tous imitèrent l'exemple donné par lady Head. Sur proposition, le commodore Shubrick ayant été invité à renouer le gazon à son tour, il se rendit à ce désir. Son Excellence roula ensuite la brouette où l'on avait déposé la terre qui venait d'être renouée, puis en versa le contenu au milieu des hurras de l'assemblée.

Tel est le court résumé de cette fête pompeuse à laquelle ont aussi assisté MM. Jackson et Bette. Le tout se termina par un dîner et un bal durant lequel l'orchestre monta sur une estrade de vingt pieds de hauteur fut précipité au bas, les colonnes ayant cédé sous le poids qu'elles soutenaient; mais cet incident n'eut aucune suite fâcheuse.

Nous finissons en nous réjouissant de voir l'industrie prendre des proportions aussi vastes dans l'Amérique du Nord.

Dans un avenir prochain, les provinces Britanniques de ce continent occuperont le rang auquel elles aspirent; c'est notre vœu comme notre souhait.

Minerve.

Propriété Foncière en Angleterre et en Irlande (Extrait de l'Examiner.)

C'est encore une des erreurs profondément accréditées, que la propriété foncière est complètement immobilisée en Angleterre et en Irlande entre les mains de quelques familles ou plutôt des chefs de quelques familles, que la terre est livrée aux hauts barons, ni plus ni moins que sous le roi Jean; c'est à peine si dans les villes et aux alentours, on aperçoit un petit nombre de free-holders, cultivant de leurs propres mains quelques étroits arpents de terre qui ne doivent rien à personne; tout le reste de la

nation, parqué au-dessous du lord, du laird, du seigneur, enfin, quelle que soit la dénomination qu'on lui donne dans les trois royaumes, ne se compose que de tenanciers, de fermiers et de vassaux.

C'est là une erreur encore une fois; depuis cinquante ans environ, la terre a été largement mise à la disposition du capital industriel, marchand et roturier. Nous en prenons à témoin les ventes incessantes de biens nobles qui s'accomplissent en Angleterre, en Ecosse et surtout dans ce dernier pays.

Cependant, nous devons en convenir, il nous reste encore beaucoup à faire sous ce rapport. Nous avons sous les yeux le livre d'or de la noblesse anglaise (peerage and baronetage); nous avons fait le rigoureux calcul des biens-majors possédés aujourd'hui encore par les grandes familles, et nous pouvons affirmer que ces familles, au nombre de 6 à 700, possèdent près d'un tiers du territoire anglais. Cela est exorbitant, sans aucun doute, et il y a lieu de s'élever contre la loi de substitution qui maintient un pareil régime. Mais ce régime, s'il est incontestablement funeste au développement de la communauté, ne le croyez pas toujours favorable aux privilégiés.

Non, tout au contraire; nous connaissons un grand nombre de lords, de baronets, de personnes au nom illustre et historique qui souffrent cruellement d'un tel état de choses. On ne peut—si endettés qu'ils soient—les forcer à vendre leurs terres. La belle avance! savez-vous ce qui en résulte pour eux? C'est que l'intérêt dévore le plus clair de leur revenu; c'est que leurs créanciers les ruinent en frais qu'il faut bien payer sur les meubles, les fruits, les moissons; c'est qu'en un mot, ces grandes familles, si envies, entourées de tant de splendeurs et de prestige, ressentent réellement les secrets et cruelles atteintes de la misère; leurs filles sans dot ne se marient pas; leurs cadets végètent dans les grades inférieurs de l'armée ou de la marine, et les fils aînés, solennellement revêtus de ce splendide titre de lord, n'héritent bien véritablement que des soucis et des embarras de leurs pères. Quelle différence dans leur situation, s'il leur avait été permis de vendre une partie—et une partie peu considérable—de leurs terres, pour combler le gouffre de la dette, pour doter ou établir leurs enfants!

Nous ne nous occupons en ce moment que des majors d'Angleterre; on verra plus loin ce que l'on a été obligé de faire au sujet des majors d'Ecosse et d'Irlande!

En Angleterre, la loi de la substitution est plus stricte, plus dure qu'en Ecosse et en Irlande; et cela par une raison toute simple, c'est que les titulaires des majors anglais siègent presque tous dans la chambre des lords, et qu'il y a par conséquent, un grand intérêt politique—l'intérêt qui s'attache au maintien de la constitution existante—à ce que les majors-paires ne se démettent ni ne s'aliènent. Jusqu'à présent, il n'y a qu'un seul cas où une grande famille peut vendre tout ou partie de ses biens; c'est les trois générations—grand-père, père et petit-fils (ce dernier étant majeur),—peuvent en même temps donner leur consentement à l'aliénation.

Ce cas s'est présenté assez souvent, car la longévité est assez considérable dans nos familles patriarcales; mais, par un orgueil mal entendu, il est rare, très rare que l'on ait recouru à un pareil expédient. Nous ne nous rappelons, pour notre compte, que l'exemple de la famille Buckingham, exemple éclatant qui a fait tant de bruit, il y a peu d'années. Nous pouvons préciser l'époque; c'est en 1847 qu'a eu lieu la sage transaction qui, selon nous, aura pour résultat de relever cette grande famille.

On sait que les pairs d'Ecosse et les pairs d'Irlande ne siègent plus au parlement de la Grande-Bretagne. Les premiers n'y sont plus représentés que par seize membres qu'ils élisent eux-mêmes pour chaque législature; les seconds nous montrent trente-deux représentants élus à vie. Les uns et les autres, en un mot n'ont plus qu'un mince intérêt d'élection dans la constitution nouvelle, depuis la réunion de leur pays respectifs à l'Angleterre. Il y a, d'ailleurs, une circonstance qui amoindrit encore ce droit, et le rend à peu près illusoire; c'est que les pairs d'Ecosse et les pairs d'Irlande, ainsi élus pour représenter ces deux portions du Royaume-Uni ne jouissent d'aucun crédit, ni presque d'aucune considération parmi les nobles et hautains collègues de la chambre des lords. A quoi cela tient-il? Le crédit leur est-il dénié, parce que le mandat n'a guère été jusqu'ici confié qu'à des hommes sans grande importance et à peu près sans grand mérite personnel?

Les hommes d'une valeur réelle déclinent-ils le mandat, parce que les lords anglais ont fait jusqu'à ce jour un mauvais accueil systématique à leurs collègues temporaires d'Ecosse et d'Irlande? Nous ne le savons, mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que les pairs d'Ecosse et d'Irlande sont plongés dans l'obscurité la plus profonde, et, si nous mettons la liste sous les yeux de nos lecteurs, nous sommes sûrs que pas un de leurs noms n'éveillerait le moindre souvenir. Les pairs écossais et irlandais qui ont un incontestable mérite, entrent aussi au parlement, mais par la porte de la chambre des communes. Ils sont toujours à peu près sûrs d'être élus, soit dans leur pays, soit même en Angleterre. Lord Palmerston est un pair d'Irlande, et c'est aussi une des gloires de la chambre des communes.

La constitution des majors, en Ecosse et en Irlande, est donc loin d'avoir la même importance qu'en Angleterre, et les pairs des deux royaumes annexés, d'abord avec leurs innombrables créanciers, n'ont cessé de demander, depuis de longues années, l'autorisation légale d'aliéner une partie de leurs biens. Les pairs d'Ecosse n'ont vu qu'à moitié faire droit à leurs réclamations. Dans leur pays encore, l'aliénation des biens nobles est entourée de difficultés et d'entraves. En Irlande, la situation est bien loin d'être la même.

Aux termes de la loi récente concernant les incumbered Estates (les domaines hypothéqués), un pair d'Irlande est autorisé à vendre un de ses biens s'il est légalement démontré que ce bien est chargé d'hypothèques au moins égales à sa valeur. Et certes, les pairs d'Irlande n'ont point commis la faute de se refuser à entrer dans la voie qui leur était si largement ouverte. Chaque jour, les journaux de Dublin publient des avisements annonçant la vente de tels ou tels domaines qui ont jusqu'ici appartenu à tel comte ou à tel marquis. Nous pourrions citer un grand nombre de familles qui se sont, de cette façon, dégagées d'obligations écrasantes, et qui, avec leurs domaines redimés, jouissent d'une opulence qu'ils n'auraient jamais connue s'ils avaient été contraints de garder en entier les biens immenses dont ils étaient, à la lettre, surchargés et accablés.

Somma toute, le seul réel obstacle à l'aliénation des biens nobles en Angleterre, c'est que chacun de ces biens, ou peu s'en faut—nous parlons de plus considérables—représente un privilège politique au siège au parlement. Il y aurait à craindre, dit-on, si l'aliénation était trop facilement autorisée, que la Constitution elle-même n'en fût violemment ébranlée. Assurément, l'objection est sérieuse; mais est-elle insurmontable? Nous ne le croyons pas.

La vente de l'engin, bouilloire, etc. du steamboat St. Joseph, est remise à jeudi, 6 octobre. Voir l'annonce.

Excursion au Palais de Cristal. M. Bachelier nous communique les renseignements suivants au sujet du train de plaisir pour l'organisation duquel on l'avait fait venir de New-York.

L'excursion a commencé le 1er octobre; elle durera jusqu'au 12 du même mois. On doit s'adresser, pour toutes les informations nécessaires, à Montréal, au bureau de T. WHEELER, à l'entrée de la Grande rue St. Jacques, près la Place d'Armes, vis-à-vis la Banque du Peuple.

Le prix du voyage à New-York pour aller et venir est de six piastres en partant de Montréal. Quant à Québec, les délais prolongés qu'on a mis à clore les arrangements, ont mis M. Bachelier à peu près à l'impossibilité de faire des arrangements à meilleur marché qu'à l'ordinaire entre les deux villes.

Il faut se hâter si l'on désire profiter de l'excursion, car le dernier départ de Québec devra se faire jeudi soir au plus tard.

VERMIFUGE DU DR. McLANE.—Certificat d'un de nos amis de Williamsburgh: New-York, 30 août 1852. J'espère que chacun, soit adulte ou enfant, qui aurait raison de croire qu'il soit indisposé par les vers, prendront du Vermifuge du Dr. McLane. Je crois fermement que c'est l'un des plus grands destructeurs de vers de notre siècle—certainement le plus extraordinaire que je connaisse.

Un de mes enfants, d'environ cinq ans, était indisposé par les vers depuis six mois; nous ne pouvions rien avoir qui lui fit du bien jusqu'à ce que nous ayons eu le Vermifuge du Dr. McLane, dont nous lui donnâmes une petite quantité. Le résultat fut cependant extraordinaire; l'enfant rendit plus de trois cents vers.

M. LENT, Williamsburgh, L. I. P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Piéces de Foie du Dr. McLane, chez Wm. LYMAN & CIE., rue St. Paul, agents pour Montréal.

Les acheteurs doivent faire attention de demander et ne prendre que le Vermifuge du Dr. McLane. Tous les autres ne valent rien en comparaison.

P. S.—On peut obtenir ce remède précieux, ainsi que les Piéces de Foie du Dr. McLane, chez J. MUSSON et Cie., rue Baude, et chez JOSEPH BOWLES, Salle Médicale, marché de la Haute-Ville, Québec, 22 septembre 1853.

Propriétés médicales du Baume de Cerisier Sauvage. On a toujours reconnu, depuis la découverte de l'Amérique, que le Cerisier Sauvage possède des propriétés médicales très importantes. Chacun nous en a fait, mais personne ne sut comment en extraire les propriétés essentielles. Chaque mère de famille a le Baume de Cerisier Sauvage, pour ses enfants, pour le rhume, et pour presque tous les maux, et les adultes sont dans l'habitude de faire un composé d'écorce de Cerisier Sauvage et d'autres ingrédients, dont on fait usage au printemps comme antidote aux indispositions de la saison. On a trouvé par expérience que celui qui lui est d'ordinaire attribué. Dans le début de la consommation, de l'asthme, à n'importe quel degré de durée, rhume, maladie du foie, etc., il est reconnu être la meilleure médecine connue. Le Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar est un extrait chimique, combiné avec un extrait semblable de goudron, ce qui augmente sa valeur. Les bons effets de ce baume de cerisier, après les avoir été à admettre que le Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar renferme un principe ci-devant inconnu au monde médical.

Point de véritable à moins qu'il ne porte la signature de I. BUTTS sur l'enveloppe. Prix \$1 la bouteille, six bouteilles pour \$5 piastres. A vendre en gros et en détail, par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Baude, Haute-Ville.—23 août 1853.

BITTERS OXYGÉNÉS. Autre témoignage des Illinois. Ce qui suit est extrait d'une lettre du Rév. John Mathers, et mérite l'attention du lecteur: Jacksonville, 4 août 1853.

DR. GREEN.—Cher monsieur, j'ai souffert de la dyspepsie pendant à peu près cinq ans, et il y a environ deux ans, je fus attaqué des bronches. Ces deux maladies combinées me mirent incapable de vaquer à mes affaires. Je suis membre de la conférence de l'église méthodiste des Illinois, et le printemps dernier, mes amis m'espérant, si non la seule, était l'acidité de mon estomac, devenant à l'instant acide, et le vomissement suivait. Je crus que cette acidité qui m'enflammait le gorge aggravait mon bronchite. J'avais fait usage de différents alcalis, mais je crus qu'il y avait augmentation du mal au lieu de le guérir.

Mais aussitôt que j'eus fait usage de vos Bitters, j'ai éprouvé de suite un changement. A la fin d'une bouteille, mes forces se sont accrues. Les acidités disparurent à mesure que je prends de votre médecine, jusqu'à la troisième, la digestion se fait bien moins difficilement, je crois que si je puis en user régulièrement pendant six mois ou un an, selon les directions, qu'elle me guérira.

Le Dr. Shirley, mon médecin, a recommandé votre médecine à plusieurs personnes, après les bons effets qu'il a vu opérer sur moi. Je suis respectueusement, etc., JOHN MATHERS.

REED, BATES & AUSTIN, droguistes, 26, Merchant's Row, Boston, agents généraux. Prix, \$1 la bouteille, six pour \$5 piastres. A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, Halle Médicale, et chez ARDOUIN, près du séminaire, marché de la Haute-Ville, et de JOHN MUSSON, Droguiste, à l'encoignure des rues Baude et du Fort.—23 août 1853.

Musique française à bon marché. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir et offrent en vente un assortiment varié des CHANTS DE L'ATELIER, avec Musique, Romances, Chansonnettes, airs d'Opéras, Méliodis, etc., à \$3. Musique religieuse destinée aux églises, communautés, etc. Méthode de Violon, par ABAZ.

Brevetum Romanum. EDITION des Libraires réunis. 4 in-12, doré sur tranché, reçu ce matin par l'Express. J. & O. CREMAZIE, 12, rue la Fabrique. Québec, 4 octobre 1853.

UN JEUNE MONSIEUR, qui voudrait se perfectionner dans la langue française, désire se placer en pension pour quelques mois chez un membre du clergé canadien français à une distance modérée de la ville. Adresse A. B., au bureau de ce journal. Québec, 4 octobre 1853.

RAMONAGE DES CHEMINEES. QUARTIER CHAMPLAIN. LE SOUSSIGNÉ prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER CHAMPLAIN, que ses Ramoneurs feront une visite à commencer ALJOURD'HUI, MARDI, le 4 courant, et à continuer, si le temps le permet, dans le but de ramoner leurs cheminées.

P. CAMPEAU, Surintendant des cheminées. Québec, 4 octobre 1853.

Santé! Santé! Santé! VÉRITABLE EAU DE PLANTAGENET. Les dépôts à Québec: N° 18, rue Notre-Dame, Basse-Ville; Chez M. G. G. ARDOUIN, marché de la Haute-Ville, où le public peut se procurer, à des conditions faciles et libérales, cette Eau célèbre et précieuse, dont la vente s'étend aujourd'hui sur tout le continent.

Cette Eau placée par les premières autorités médicales au-dessus de toutes les autres eaux minérales, opère des prodiges, tout en étant le plus sûr garant de la santé; mais GARE A L'IMPOSTURE!! Nul ne peut se procurer la "Véritable Eau de Plantagenet," qu'en s'adressant au n° 18, rue Notre-Dame, Basse-Ville, et chez M. G. G. Ardoûin, apothicaire, marché de la Haute-Ville. Ces dépôts étant sous la surveillance de MM. LAROCHE, seuls propriétaires des Sources Plantagenet; tout ordre reçu par la grande attention et sera exécuté avec diligence. Des arrangements ont été pris par les propriétaires pour approvisionner, plusieurs fois par semaine, leurs dépôts d'Eau fraîchement arrivée des sources. Québec, 4 octobre 1853.

Deuxième Publication. PROVINCE DU CANADA, CIRCUIT DE PORTNEUF. DANS LA COUR DE CIRCUIT. Le septième jour de septembre de l'année mil huit cent cinquante-trois. No. 441. PRÉSENT: L'honorable W. C. MERRITT, J. C. S. AUGUSTIN COURTAUD, de la paroisse de Deschambault, dans le Circuit de Portneuf, bourgeois. Demandeur: EDOUARD SPENARD, de la paroisse de Saint-Casimir, dans le Circuit sudit, bourgeois. Défendeur.

LA Cour après avoir examiné les affidavits files en cette cause, lesquels constatent que le Défendeur a laissé le domicile qu'il avait dans le Bas-Canada, et avoir vu le retour de Marcellin Thibault, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, appointé pour le district de Québec, sur le bref de sommation émané en cette cause, par lequel il appert que le dit huissier a été incapable de signifier le dit bref de sommation au dit défendeur et qu'il est impossible de trouver le défendeur dans le dit Circuit, depuis qu'il a laissé le domicile qu'il avait auparavant dans le Bas-Canada: Ordonne sur motion de J. TESSIER, écuyer, Procureur du Demandeur en cette cause que le dit Défendeur soit notifié par un avertissement inséré deux fois en langue anglaise dans le Québec Gazette, publiée en anglais à Québec, dans le Bas-Canada, et en langue française dans le Journal de Québec, gazette publiée en français à Québec, susdit, de comparaitre devant cette Cour deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, pour répondre à la présente action et qu'à défaut par le dit Défendeur de ce faire dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder à obtenir jugement dans la dite poursuite comme dans une cause par défaut. R. LÉVELLE, G. C. C.

AVIS. LE MAGASIN du soussigné sera fermé LUNDI prochain, pendant le jour, et l'avenir chaque SAMEDI, mais il sera ouvert dans la soirée. Québec, 1er octobre 1853. H. BENJAMIN.

Restaurant de la Salle de Musique. MM. LAMB ET MULLET, DINERS publics ou privés, Soupers de bal, etc., au plus court avis. N. B. Argenterie, Coutellerie, Services à souper et dîner, donnés à louage. Québec, 1er octobre 1853.

Soumissions demandées. ON demande des SOUMISSIONS pour la construction d'un pont sur la rivière du Cap-Rouge, Ancienne-Lorette, que l'on pourra adresser ici à LUNDI, le 10 du courant, à MIDI, au bureau de M. PARVOT, N. P., rue St. Pierre, où l'on pourra voir les plans et spécifications. Québec, 1er octobre 1853.

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR DE LONDRES. N° 1, RUE HOPE. LE SOUSSIGNÉ prend la liberté d'offrir ses meilleurs vêtements à ses nombreuses pratiques civiles et militaires, et les informe ainsi que le public généralement, qu'il a reçu son assortiment de MARCHANDISES D'HIVER et D'ÉTOFFES, et qu'il est prêt à exécuter les ordres en sa ligne de manière qu'il ne pourra manquer de donner satisfaction. Il invite instamment le public à venir voir son fonds de marchandises, achetées directement du fabricant en Angleterre, et choisies express pour le climat du Canada. D. MORGAN. N. B.—En demande, un garçon intelligent d'environ 16 ans, capable d'écrire une bonne main. Québec, 1er octobre 1853. Im.

POTERIE EN DÉBARQUEMENT ET EN MAGASIN. 500 PANIERS POTERIE, consistant en Poterie bleue noire, en terre de Chine, grante, peinte et unie, façon et goût nouveaux. Sera vendue par paquet ou douzaine, à bas prix. GOODWIN BROTHERS, Rue St. Paul. Québec, 29 sept. 1853. Im.

PLACEMENT. A VENDRE un petit montant en Débentures de Municipalités du Haut-Canada, émancipées d'après un acte du Parlement. H. W. WELCH. No 2, rue St. Jacques, Québec, 29 septembre 1853. 3f.

En vente: 200 Q QUARTS PORK prime, 100 idem idem prime mess, 100 idem idem mess. CONNOLLY & CIE., Quai de Hunt. Québec, 29 sept. 1853. 3f.

CHARBON. EN VENTE: Une cargaison du meilleur CHARBON de Newcastle, (aut coals) attendu par l'Océanos, Lehmann, capitaine. A. JOSEPH & CIE., Quai Napoléon, 29 sept. 1853. 6f.

En vente: 2,500 Q QUARTS FLEUR nouvellement faite, débarquée du Montmorency. —Aussi: 200 quarts Pork mess en entrepôt, 150 barils Gas de Lard du Canada. GIBB, LANE & CIE., Québec, 29 sept. 1853. 6f.

TOLE DU CANADA. 500 B BOITES TOLE, en vente chez A. JOSEPH & CIE., Quai Napoléon. Québec, 27 sept. 1853. 6f.

Poterie et Verrerie. 250 PANIERS POTERIE bien assortie, et 50 paquets VERRERIE. En vente au paquet ou réempaqueté à ordre, par JOHN PATERSON, Rue Arthur. Québec, 27 sept. 1853. 6f.

A vendre par le soussigné: 838 PAQUETS de THES fins, comprenant Hyson, Hyson jeune, Souchong, Congon, Gunpowder et Twankay, 83 sacs Café de Java, Maracibo, et Rio, 29 boucauts Casanade, 30 boucauts Tabac raffiné, 130 boucauts Mélasses supérieures de Porto Rico, 100 sacs Riz nettoyé de Patna, 60 quarts Orge pété, 25 boîtes Amidon de blé d'Inde raffiné, 25 idem Idem patenti "Black", 30 sacs Poivre noir double sasse, 100 matras de Cassier, 1 tierçon Muscade de premier choix, 10 boîtes Huile d'Olive, 100 boucauts Chandelle de Belmont, 25 caisses Chandelle de blanc de baleine à patente, empaquetée par 6 lbs., 18 quarts Graines de Canarie de la Sicile, 25 sacs Noix du Brésil, 100 boucauts Tabac honey dew, de 5, 8 et 16, 100 idem Savon de Windsor, blanc et brun, 2000 livres Fil à cordonnier, blanc, gris, et jaune, 10 caisses Moutarde double fine, de Colman, en bouteilles de demi-livre, 5 boucauts Moutarde en jarres de 4 lbs., 3 caisses Indigo de Madras, 2 idem Papier, pont, fouscat et pot, de Belgique. —ET EN ATTENTE CHAQUE JOUR:— 100 paniers Huile d'Olive, en pintes et chopines, 50 quarts Cirage de Day et Martin, 50 idem Porter de Londres, 25 tierçons et quarts Miel de Cuba, 2 caisses Cigarettes de Principé, garanties de Justo Saxe. 6 idem Cartes à jouer, avec des bigarrés, 3 idem Eau de Cologne, de Jean-Marie Farina, 4 idem Savon de fantaisie, imitation de fruit, etc., 10 sacs de Piment. JOHN PATERSON, Rue Arthur. Québec, 27 sept. 1853. 6f.

Demande de 2 Instituteurs. DEUX INSTITUTEURS bien qualifiés trouvant une situation avantageuse dans la paroisse de Saint-Germain de Rimouski. S'adresser (franc de port), à M. curé de Rimouski. Rimouski, 19 sept. 1853.

Ventes par Ecan. Pelleteries! Pelleteries! SANS RÉSERVE! Par ecan sera vendu, DEMAIN, MERCREDI, le 5 courant, aux magasins du soussigné, à DEUX heures: LE contenu de 27 paquets de FOURRURES pour messieurs et dames, reçues des plus grandes fabriques de Haut-Canada, et garanties les plus belles et meilleures Marchandises qui aient été offertes en vente, consistant en: Boas, Victorines, Casques, Gants et Mitaines pour dames et messieurs, Redingotes, et grande quantité de Peaux, etc., etc. JOHN ROWBOTTOM. Québec, 4 octobre 1853.

Par ecan sera vendu, pour le compte des assureurs aux magasins du soussigné, DEMAIN, MERCREDI, le 5 du courant, à UNE heure. L. B. & C. N° 2051. UN paquet de marchandise débarquée endommagée du "Glasgow." G. & H. GIBSONE. Québec, 4 octobre 1853.

MARCHANDISES SECHES. Par ecan seront vendus, aux magasins des soussignés, MARDI et MERCREDI prochains, les 4 et 5 OCTOBRE, la vente à commencer à UNE heure P. M., chaque jour. Sans réserve: DRAPS, Casimires, Doekskins, fins et super-fins; Draps de Pilote et de Castor, bleu, noir et brun, fins et super-fins; Mohairs, Whittneys, Caracis blancs et noirs; Belles Flanelles, blanches, écariées et bleues; Ettoffes à redingotes, Plaids de Gala, Tweeds, Velours et Fluches; Métrons, Draps de Cobourg et d'Orléans; Ceintures, Chemises et Caleçons tricotés; Fils, Epingles, Robines, Cols, Agrafes, etc., etc. G. & H. GIBSONE, E. & C. Québec, 1er octobre 1853.

FOURRURES! FOURRURES! Par ecan sera vendu, aux magasins du soussigné, JEUDI, le 6 d'OCTOBRE, la vente à commencer à UNE heure P. M. UN assortiment étendu de FOURRURES de Montréal, d'une qualité supérieure comprenant:— Boas de Vison, Marthe de Roche, Vison d'Allemagne, Rat-Musqué, Martre, Ecureuil, etc., etc. Casquettes de Vison, Loup-Marin de la Mer du Sud, Loutrou de Mer, Neutria Français, Astrakan, etc., etc. Victorines de Vison, Mantes, etc. Gants et Victorines de Pellicie: Différentes Robes et Redingotes, etc., etc., etc. Le tout de fabrique bien connue et très recherchée. G. & H. GIBSONE, E. & C. Québec, 4 octobre 1853.

VENTE, REMISE. Par ecan seront vendus, pour le compte des intéressés, le SIX OCTOBRE, à ONZE heures, au bureau du soussigné, vis-à-vis LA BOURSE: L'ENGIN, la BOULLOIRE, etc., du Steamboat St. Joseph, tels qu'ils sont maintenant en charge au Cul-de-Sac, Québec. JOHN COCHRANE, Agent pour la Compagnie d'Assurance Provinciale. W. B. MEXER, E. & C. Québec, 4 octobre 1853.

Thé, Sucre, Mélasses, etc. Par ecan seront vendus, JEUDI prochain, le 6 du courant, aux magasins du soussigné, à DEUX heures précises: 125 B BOITES Thé Twankay. 200 boîtes en ferblanc de Congou, 20 sacs Noix du Brésil, frais, 50 boucauts Sucre, 40 tonnes Mélasses, 4 idem Whiskey, 30 barriques Vinaigre, 50 boîtes Tabac honey dew, 40 idem idem à chiquer, 22,000 Cigarettes de la Havane, 50,000 idem Principé, 24 boîtes Chocolat, etc., etc. A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 4 octobre 1853.

Vente étendue de FOURRURES. Par ecan seront vendus, LUNDI prochain, le DIX OCTOBRE, aux magasins du soussigné, sans réserve, ces Fourrures ayant été expressément manufacturées pour ce marché par M. A. BARKER, de Montréal: 300 CASQUETTES Loup-Marin de la Mer du Sud, 300 Do Mouton de Russie, 200 Do Vison, nouvelle mode, 200 Do d'autre sorte, 400 Do Astrakan, 400 Do Vison d'Allemagne, 100 douz. Casquettes de lrap assorti, 800 Do Peaux de lapin lustrées et piquées, 200 Boas Vison d'Allemagne assortie, 400 Do de Martre, 500 Victorines de Vison d'Allemagne, 1000 Queues d'écureuil, 500 Peaux d'Astrakan, 25 Mantons d'Astrakan, 200 Peaux Mouton de Russie, 100 douzaines Mitaines de Vison, 50 Do Casquettes de Lapin, 10 Do do d'autre sorte, 50 Victorines de Vison, 50 Boas de Vison pour messieurs, 25 paires Mitaines de Vison, 30 Do Peaux, 200 Do imitation de Fourine, —Aussi: Draps de Pilote, supérieure, Molezkins, Casimires, Gants, etc., etc. Conditions libérales. La vente à UNE heure précise. F. LAROCHE, J. R., E. & C. Québec, 1er octobre 1853.

Vente d'un Fonds d'une Banqueroute. Par ecan sera vendu, VENDREDI, le 7 octobre, aux chambres d'ecan du soussigné, sans réserve: LE contenu de quelques caisses de MARCHANDISES, consistant en Draps, Casimires. Pour les détails voir les affiches. La vente à DEUX heures. F. LAROCHE, J. R., E. & C. Québec, 1er octobre 1853.

Venant d'être reçus et à vendre par le soussigné: 15 Q QUARTS MARINADES de Cross & BLACKWELL, 8 caisses Sauce d'Harvey, 10 do Essence d'Enchinois, 10 quarts Champignon (Catsup), 12 caisses Capte Français, 20 do Moutarde en bouteilles d'une lb. et 1 lb. et en jarres de 4 lb. W. S. HENDERSON, Coin des rues Saint-Paul et Sault-au-Matelot. Québec, 23 sept. 1853.

CLUB CANADIEN DE SAINT-ROCHE DE QUÉBEC. AVIS est par le présent donné que les séances hebdomadaires du dit Club, qui avaient été interrompues pour l'été, recommenceront MARDI, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à SEPT heures et DEMIE P. M., au lieu ordinaire, chez M. G. DROX, instituteur, rue St. Joseph. Par ordre, ED. REMILLARD, Secrétaire C. C. S. R. Q. Québec, 17 sept. 1853.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA. L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE du Bureau des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, rue St. Louis, dans la cité de Québec, MARDI, le 11 OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M. Les candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des secrétaires au moins dix jours avant l'assemblée, et de remplir une cédule de leur éducation, dont ils pourront obtenir une formule en s'adressant aux secrétaires; ils sont aussi requis de déposer en même temps le montant des honoraires qui deviennent dans le cas d'un examen satisfaisant. J. E. J. LANDRY, Secrétaire. Québec, 10 sept. 1853.

LETTRES PATENTES POUR LE HAUT ET LE BAS-CANADA. IMPORTANT AUX CULTIVATEURS!! MACHINES A BATTRE. CHEF. S. RODIER, RUE ST. JOSEPH, No. 99. VIENT d'obtenir du Gouverneur-Général des Lettres-Patentes pour deux grandes améliorations dans les MOULINS A BATTRE, qui desont désormais simplifier l'action et économiser le temps et le travail des CULTIVATEURS, et qui rendent ses Moulins supérieurs à tous les autres moulins fabriqués dans ce pays et ailleurs. Le grand avantage de ces Moulins, est qu'ils battent et vannent bien net et ne perdent point de grains, de plus, ils battent les pois sans les briser. Il arrange ceux qui ne fonctionnent pas bien, soit par l'usage, soit par les défauts dans la construction ou dans le mécanisme. Ayant agrandi son établissement d'une manière considérable, il peut fournir à tous les cultivateurs du Canada, une Machine à battre, supérieure à toutes celles connues jusqu'à présent dans le pays. Toutes les personnes qui désirent acheter une Machine à battre, du premier ordre, sont respectueusement priées de ne pas le faire avant de visiter l'établissement du soussigné, petite rue St. Pierre, au haut de la rue St. Joseph. Tous les ordres, lettres, etc., doivent être adressés à C. S. RODIER, J. R., No. 99, rue St. Joseph, Montréal. Conditions les plus libérales possibles. Pour l'information des personnes qui n'ont pas encore vu fonctionner les Machines faites par le soussigné, il saisit cette occasion pour dire qu'il a dans sa possession les certificats de plus de quatre personnes qui s'en sont servi et qui prouvent d'une manière incontestable qu'elles sont les premières et les meilleures du pays; il se fera un plaisir de les laisser voir à toutes les personnes qui le désirent et elles veulent bien passer à son Bureau, No. 99, rue St. Joseph, Montréal. Attendu que des Lettres-Patentes ont été obtenues par le soussigné en date du 20 juin dernier, pour les améliorations susdites, le public est averti de ne pas acheter, se servir ou fabriquer aucune imitation, vu que toutes infractions seront punies selon la loi du pays. Toutes les améliorations véritables seront accompagnées d'un acte signé de S. Rodier, le propriétaire, et droit, donnant à l'acheteur le privilège de s'en servir ou de le vendre. Lui seul a le privilège exclusif d'introduire les dites améliorations dans les Machines à battre. Avec la permission de Pierre Thomas Casgrain, etc., de la Rivière-Ouelle, le soussigné informe le public que ce monsieur a été tellement satisfait du Moulin qu'il a acheté de lui l'an dernier, qu'il se venu lui-même, et il y a quelques semaines en acheter un autre, et qu'il lui a déclaré qu'il préférerait payer plus cher s'il le fallait pour avoir un autre Moulin du soussigné. Car il pouvait désirer rien de mieux en fait de moulins, soit pour la qualité et la solidité de l'ouvrage, soit pour la quantité qu'elles en font. Pour la facilité des personnes de Québec et de ses environs, il a établi un DEPOT de MOULINS A BATTRE chez M. BUTEAU, rue St. Paul, Québec. C. S. RODIER. 20 septembre 1853.

Livres d'École. LIVRES d'École à l'usage du Bas-Canada, Grammaires, Exercices, Arithmétiques, Histoire Sainte, Canadiques, Instructions, etc., etc. En vente chez BOSSANGE, MOREL & CIE., 12, rue Buade. Québec, 8 sept. 1853. CLOCHES D'ÉGLISE. INSTRUMENTS D'ARPEGE. LE soussigné, agent pour MENELYS SONS, Troy, a reçu quelques-unes de leurs CLOCHES supérieures en accord, et reconnues les meilleures sur ce continent, et est prêt à recevoir des ordres pour des Cloches d'aucunes grandeurs avec les appareils complets, ainsi que les Instruments d'Arpege de la même manufacture. HENRY S. SCOTT. Québec, 6 sept. 1853.

A VENDRE. CONSTAMMENT, par le soussigné, à son magasin, rue Saint-Jean: Peintures et Matériel, Vitres de toutes sortes et de différentes grandeurs, de 18 x 14, 46 x 36, 16 x 14. Vitres coupées à demande. EDOUARD ST. PIERRE, Menuisier et vitrier, rue Saint-Jean, près de la porte St. Jean, Haute-Ville. Québec, 26 juillet 1853. 3m.

Surdité et Maladies l'Oreille. LE DR. FERZOGILSKI peut-être consulté tous les jours de 9 à 2 heures et de 3 à 5, sur toutes les maladies de l'oreille, chez MME ANDREWS, dans la rue qui mène de la porte Saint-Jean aux casernes de l'Artillerie Royale. Le Dr. F. s'occupe exclusivement de cette branche de la médecine, est heureux de pouvoir informer ceux qui souffrent de la perte soit partielle ou totale de l'ouïe, que sa méthode de traitement réussit souvent, et que dans tous les cas où ses conseils et ses instructions ont été suivies, s'il n'a pas été effectué un guérison complète, une amélioration marquée et décidée a été le résultat; un degré d'amélioration qui, toujours agréable au malade, ne lui a pas procuré moins de plaisir à lui-même. Comme il a effectué beaucoup de bien dans plusieurs cas surdités, il désirerait à avoir une consultation avec de tels informés. Les malades dont les noms peuvent recevoir des avis en envoyant quelques particularités de leur cas. Québec, 3 septembre 1853.

Chemin de Fer de la Rive Nord. AVIS est par le présent donné que les Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, ont résolu de faire une demande de versement de six millions et trois cent mille francs, par action de six louis cinq centimes, au Bureau de la Compagnie, à Québec, le ou avant le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire. Québec, 27 août 1853.

MONUMENTS, PIERRES TUMULAIRES SCULPTÉS, (Voir le cimetière de Mont-Hermont.) EN MARBRES ITALIEN, AMÉRICAIN, ET EN PIERRE DE PICTOU. LE soussigné a toujours de précieuses PIERRES TUMULAIRES. Il offre en vente quatre cents de cheminée, et une ardoise glacée, à bas prix. Il fait des dessus de table, etc., sur demande. Il se croit autorisé de dire qu'il a reçu pour des échantillons de son ouvrage, un premier prix et un diplôme de 1ère classe, à la dernière exposition de Québec. Les personnes désireuses d'ériger cet automne quelques monuments ou pierres tumulaires, voudront bien donner leurs ordres de bonne heure. FÉLIX MORGAN, Manufacture de Marbres, Rue St. Jean, en dehors de la Porte. Québec, 30 août 1853.

UN PRIX DE PREMIERE CLASSE POUR FONTS BAPTISMAUX SCULPTÉS ET POUR UN MODELE DE DRAPERIE. A été accordé à la dernière exposition à FÉLIX MORGAN, qui sera heureux de recevoir des ordres pour MONUMENTS, PIERRES TUMULAIRES, TABLES, etc., etc., en marbre d'Italie et d'Amérique, et de pierre de Pictou (à être délivré cet automne) d'ici à la première semaine de juillet. Six douzaines de cheminées à vendre et à être posées avec garantie pour les acheteurs. No. 19, rue Saint-Jean (faubourg Saint-Jean). Québec, 25 juin 1853.

167 TONNES MÉLASSES, 10 tierçons idem. W. HUNT & CIE. Quai de Hunt, 12 sept. 1853.

EDITIONS DES PRESSES d'Augustin CÔTÉ et Co. à Québec, PRÈS L'ARCHEVÊCHÉ. RITUEL ROMAIN; COMPENDIUM RITUALIS ROMANI, ad usum Concilii Ecclesiastici Provincie Quebecensis jussu Concilii Provincialis Quebecensis. I. editio. 1 vol. 8vo. sur papier canadien, le même qui a remporté le premier prix à la dernière exposition de Québec; prix, relié en basane, 3s. Le même ouvrage, en mouton azuré, 4s. EXCERPTA ex RITUALI ROMANO, pro administratione Sacramentorum ad commodum in paucorum missionariorumque Concilii Provincie Quebecensis usum, jussu patrum Concilii Quebecensis I. editio. in-16. Prix en basane, 1s. 3d. MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS, par M. le grand vicarier Maillois; in-12. Prix, cartonné, 1s. 10d. LE PETIT CATECHISME de Québec, publié par l'ordre du premier Concile Provincial; in-12. Prix, en brochure, 3d. On peut se procurer les deux premiers ouvrages chez M. J. T. BOUSSANGE, libraire, rue Buade, chez MM. BOSSANGE, MOREL et CIE., libraires, même rue, et les autres ouvrages chez la plupart des libraires à Québec.

Sous presse: APPENDICE AU COMPENDIUM DU RITUEL ROMAIN, à l'usage des diocèses de la province ecclésiastique de Québec. LIVRES DE PLAIN-CHANT, à l'usage de la province ecclésiastique de Québec: 1° GRADUEL; 2° VESPÉRAL; 3° PROCESSIONNAL, suivi d'une Méthode de Plain-chant. Prochainement sous presse: L'ALMANACH ECCLESIASTIQUE ET CIVIL pour 1854. LE CALENDRIER DU DIOCÈSE DE QUÉBEC pour 1854. ORDO DIVINI OFFICII RECITANDI pro anno MDCCLXIV ad usum provincie Quebecensis. 18 août 1853.

Materiel d'Imprimerie. Les soussignés étant en frais de renouveler en grande partie leur matériel d'imprimerie, quel'un qui voudrait fonder un journal ou un livre, soit à Québec, soit ailleurs, et qui voudrait se procurer à l'établissement à bonne composition, un MATÉRIEL presque complet, consistant en une excellente PRESSE dite Albion Press de 1847, caractères de seconde main, très bien encore, lettres et caractères ornés, chasses, etc., etc. Prix modérés et termes faciles. A. CÔTÉ ET CIE. 7 juin 1853.

"National Express Co." (C) DEEVANT PULLEN, VIRGIL & C. IMPROUVANT la transmission d'ARGENT, BILLETTS DE BANQUE, et le transport de MARCHANDISES de toute description, la rentrée de fonds sur billets missaires ou comptes, et transigent les affaires générales. Départ de Québec pour Montréal, New-York, et les intermédiaires. TOUS LES MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS. Pendant la saison de la navigation. Les paquets et ordres laissés au bureau du soussigné avant l'après-midi, seront confiés à des messagers expérimentés expédiés avec soin et célérité. DANIEL MCGEE, AGENT, Quai St. Antoine. Québec, 27 sept. 1853. 12m.

DISSOLUTION. LA Compagnie d'expédition dite Express MM. PULLEN, VIRGIL & CIE., a été dissoute le MAI dernier, de consentement mutuel. J. A. PULLEN, E. H. VIRGIL, Pour la Compagnie. Compagnie du NATIONAL EXPRESS.—Cette Compagnie conduira à l'avenir les affaires d'expédition qui se faisaient sous les noms et raison de PULLEN, VIRGIL & CIE., sur les routes pratiquées par eux. E. H. VIRGIL, Surintendant. Québec, 27 sept. 1853. Im.

AVIS. L'ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE du conseil municipal du comté de l'Islet, division numéro dix-neuf, a eu lieu le 27 septembre 1853. RÉSOLU.—Qu'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des tants du comté de l'Islet, soit tenue dans la Salle Publique Presbytérienne de l'Islet, LUNDI, le TROISIÈME jour d'UNE heure de l'après-midi, aux fins de s'occuper de la Seigneurie, et que M. le Secrétaire-Trésorier donne l'indispensable dans les différents paroisses du comté, et d'imprimer les procès-verbaux en langue française dans le district de Québec. Par ordre, P. C. FOURNIER, Secrétaire-Trésorier. 24 septembre 1853.

W. J. BICKELL, RUE DE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE. INFORME le public qu'il a en mains un bâtiment étendu d'ÉPICERIES de toutes sortes; y fait et vend de la pierre de toute variété; qu'il vend un petit profit. Il est aussi agent pour l'EAU CÉLEBRE ET RECHÈVE DE PLANTAGENET, dont l'efficacité dans des rhumatismes, maladies scrofuleuses et autres maladies nerveuses, est restée maintes fois rivale. Québec, 13 sept. 1853.

Attention!!! CORPORATION DE QUÉBEC Bureau de l'Inspecteur des Châteaux-de-Ville, 9 sept. 1853. EN conséquence des excavations et du bâtiment qui se font dans la rue St. Jean, en dehors, pour les Aqueducs et de la canalisation, avis est par le présent donné que cette rue sera fermée pour les voitures jusqu'à ce qu'elle soit complétée, entre les rues Sutherland et Ste. Claire. Par ordre, JOS. HAMEL, Inspecteur des Chemins. Québec, 29 sept. 1853. 4-16.

A vendre. 800 Q QUARTS FLEUR NOUVELLE extra de Lambton, et supérieure de Howland. Un assortiment de Cordage goudronné, Manille, etc., etc. ROBERT MITCHELL, Rue Arthur. Québec, 27 août 1853.

ÉTOFFES à SOUTANES. LES soussignés viennent de recevoir par le Sarah Sands, un choix très assorti d'étoffes à soutanes, telles que Draps français, Métrons, Cord-royale, Draps élastiques, etc., etc. —Aussi, Capots, guêtres, gants, casquettes de caoutchouc. Chapeaux de satin et de feutre pour messieurs du clergé. A vendre à BAS PRIX, à leur magasin de détail, rue Sous-le-Fort. AB. HAMEL & FRÈRE. 16 août 1853.

Aux propriétaires de Moulins et mercant en farine. LE MOULIN BANAL DE SAINT-JEAN, contenant quatre moulins, subitmain réparation, devant moulin pour le commerce. Le dit Moulin est actuellement à louer. S'adresser au bureau de Québec, 7 juillet 1853.

LIVRES NOUVEAUX

REÇUS PAR LE "Richard Caden." NEWMAN.—Sur la théorie de la croyance religieuse, in-8. Mgr. Paris.—Études sur la liberté de l'église, in-8. Mgr. Paris.—Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens, 2 in-8. Stapleton.—Histoire de Thomas Moore, traduit par Audin, in-8. Newman.—Développement de la doctrine chrétienne, in-8. De Falloux.—Histoire de St. Pie V, 2 in-8. Marcard.—Études de science religieuse, in-8. Doray.—Histoire de la charité pendant les premiers siècles, in-8. Ozanam.—Les Germains avant le christianisme, in-8. Ozanam.—La civilisation chrétienne chez les Français, in-8. De Noailles.—Histoire de madame de Maintenon, 2 in-8. Newman.—Conférences adressées aux protestants et aux catholiques, in-8. Audin.—Histoire de la St. Barthélemy, in-8. Bayle.—Révolution de Rome, 2 in-8. Bayle.—Révolution d'Autriche (1848), in-8. Demestre.—Soirées de St. Pétersbourg, 2 in-8. Demestre.—Du Pape, 2 in-8. Demestre.—Lettres et opuscules, 2 in-8. Martinet.—Arche du peuple, in-8. Martinet.—Solutions de grands problèmes, 4 in-8. Martinet.—Fulton, Polichinelle, 3 in-8. Martinet.—Emanuel, in-8. Martinet.—Science sociale, in-8. Martinet.—Réveil du peuple, in-8. Martinet.—Science de la vie, 2 in-8. Barthol.—Histoire de St. Ignace, 2 in-8. Herbet.—Imitation de Jésus méditée, 2 in-12. Gratre.—Manuel des confesseurs, 3 in-12. Mialin.—Les Saints Lieux, 3 in-8. Brydaine.—Sermons, 2 in-12. Billaud.—Compendium Theologiae, 2 in-12. Neyraquet.—Theologia Moralis, 2 in-8. Wissembaum.—Medulla Theologiae, 2 in-12. Wissembaum.—Conférences sur les doctrines de l'église catholique, in-8. Don Quichotte philosophe, 2 in-8. C. Ste. Foi.—Heures sérieuses d'un jeune homme, in-32. Alzog.—Histoire de l'Église, 1 vol. gr. in-8. Montalembert.—Histoire de St. Elizabeth, in-8. Guéranger.—Histoire de St. Cécile, in-12. Gabouat.—Légende de Napoléon, in-12. Planey.—Légendes des Commandements de Dieu, in-12. Desautels.—Médecine des passions, in-8. Hue.—Voyage en Tartarie, in-8. Bouvier.—Traité des indulgences, in-12. Noël et Delaplace.—Leçons de littérature, gr. in-8. Nicolas.—Études sur le christianisme, 2 in-8. Gousset.—Du postulant, 2 in-8. Gousset.—Histoire des austérités, 2 in-8. Gousset.—Sacerdotalium Meditationum Sylva, in-12. Nampon.—Doctrinae Catholicae, 2 in-8. Debreyne.—Thérapeutique, in-12. Moulis.—Manuel de charité, in-18. Livres relatifs au basane de couleur. Gaume.—Catechisme de persécution, 8 in-8. Maxens.—Exercices spirituels, in-12. Maxens.—Manuel des confesseurs, 2 in-8. Méditations de Grenade, in-8. La More de Dieu, par Ventura, in-18. Annuaire de Marie, in-12. Gousset.—Théologie morale, 2 in-8. Gousset.—Dogmatique, 2 in-8. Martin.—Instructions sur la 1ère communion, in-12. Le Ciel ouvert, in-18. Québec, 30 août 1853.

Propriétés à vendre ou à louer.

A VENDRE, DANS LA PAROISSE ST-EDOUARD DE GENTILLY, UNE TERRE de 3 arpents de front sur environ 60 arpents de profondeur, avec maison, grange et un moulin à scier, d'une superficie de 34 arpents de longueur sur 25, plus ou moins de largeur, avec routes en foule et avantageusement situé sur le fleuve. — AUSSI, — Un emplacement au 2e rang de 14 arpents de front sur 12 de profondeur, avec une bonne maison de 60 pieds de front sur 20 de profondeur, grange et un moulin à scier, d'une superficie de 34 arpents de longueur sur 25, plus ou moins de largeur, avec routes en foule et avantageusement situé sur le fleuve. — Termes de paiement faciles. S'adresser à P. G. TOURANGEAU, procureur, Faubourg St-Jean, côte d'Abraham. Québec, 24 août 1853.

A VENDRE, L'HABITATION maintenant occupée par Mr. M. T. HENRI, sur le chemin de Beauport, à environ un mille du Pont Dorchester, avec jardin, étable, etc., etc. Pour plus de renseignements, s'adresser à H. S. DALGIN, N° 38, rue St. Pierre. Québec, 6 août 1853.

A VENDRE OU A LOUER, UN CHANTIER, près de l'Église de St. Jean-Baptiste, de 180 pieds de front sur 150 de profondeur, et compris une salle des gabarits de 84 pieds de longueur sur 36 de largeur. — AUSSI, un terrain situé au même lieu, près du chantier ci-dessus, sur lequel est érigée une jolie Maison d'habitation, ayant écurie et dépendances, et un jardin. Ce terrain consiste en 80 pieds carrés. — Termes faciles. S'adresser au sousigné sur les lieux. ANTOINE ST. JEAN, Pointe-aux-Trembles, près Québec, 2 août 1853.

A louer pour plusieurs années, LA propriété située sur la rivière Saint-Charles, à l'ouest de la route qui conduit au Pont de Scott, et devant occupé par le juge PARKY, à qui il faut s'adresser. Québec, 12 février 1853.

A VENDRE, UNE DEMEURE, avec remise, étables, etc., située près le jardin du gouvernement, sur le Cap. S'adresser au Dr. GEO. M. DOUGLASS, Propriétaire. Québec, 15 février 1853.

Ouvrages en fer de Saint-Maurice, venant d'arriver. POÈLES doubles, simples, de cuisine et de salon, patrons assortis. Casse-roule pour poêles, Do à pain N° 1 à 6, Rafraichisseurs pour sucre N° 1 à 6, Treuils, Canards, Spès de charme. W. HUNT & Cie. Québec, 12 juillet 1853.

Râteau à foin à cheval, (Avec un Râteau à cheval, on fait le labour de 10 hommes.) A VENDRE par le sousigné, ainsi qu'un assortiment de faux à artoier, javelliers, faux, manches, fourches, et autres instruments aratoires, etc. HENRY S. SCOTT. Québec, 14 juillet 1853.

Treuils (Winches). LES sousignés offrent en vente des TREUILS EN FER de Saint-Maurice. W. HUNT & Cie. Québec, 12 juillet 1853.

Lits en fer. UN ASSORTIMENT complet reçus récemment. W. HUNT & Cie. Québec, 12 juillet 1853.

Le SOUSSIGNÉ remercie le public et ses nombreux et respectables patrons de l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui donner depuis plus de 25 années, et en leur redonnant un témoignage de patronage, offre à leurs goûts variés, des MEUBLES de toute espèce, depuis les plus riches jusqu'à ceux de simple utilité. S'étant procuré des patrons les plus rares des meubles français, allemands, anglais et américains, il offre actuellement en vente à son magasin, rue St. Valier, des MEUBLES de tous les styles. Ces MEUBLES consistent en Sofas, Canapés, Couchettes, Fauteuils, Chaises, Divans, Ottomans, Commodes, Buffet, Bureau, Bibliothèques, Bureaux à toilette, Chiffonniers, Tables de salon, Tables à cartes, Tables à trumeaux, Miroirs, Lave-mains. La plupart de ces meubles sont, à volonté, couverts en bois ou du plus beau marbre blanc. Le sousigné fait et tourne également les Lits de crin et de plume. Le sousigné offre tous ces objets à des prix extrêmement modérés. J. O. VALLIERES, Québec, 23 juin 1853.

O. A. Dubé, ARPENTEUR PROVINCIAL, bureau à Saint-Roch, rue du Pont, n° 31 et à la Basse-Ville, au débarras. Québec, 21 juillet 1853.

THOMAS ANDREWS, No. 3, rue Saint-Jean.

PLOMBIER, POSEUR D'APPAREILS A GAZ, ET OUVRIER EN FER EN FEUILLE, EN FERBLANC ET EN CUIVRE. INFORME respectueusement ses pratiques et le public qu'ayant complété ses ateliers, il est en mesure de faire à l'exécution avec efficacité et célérité, et AUX TAUX LES PLUS MODERÉS, TOUTES SORTES D'OUVRAGES dans les branches susdites. Son fonds comprend bassins d'aisance, des plus nouveaux et d'après un principe amélioré, pompes aspirantes et rejeuantes, plomb en feuille, tuyaux en plomb, etc., etc., avec un grand assortiment de CHANDELIERS, LUSTRES, BRACKETS, PILIERS, ETC. qu'il vendra et posera avec soin aux plus bas prix possibles. Plomb en feuilles et tuyaux de plomb à vendre en tout temps. Québec, 25 juin 1853.

Arrivage extraordinaire AU "COMMERCIAL HOUSE" (Maison de SCOTT.)

HAUTE-VILLE, PRES LA CATHEDRALE CATHOLIQUE, QUEBEC. Le sousigné prend la liberté d'annoncer l'arrivage de son fonds étendu de MARCHANDISES NOUVELLES ANGLAISES ET ÉTRANGÈRES DE GOUT ET D'UTILITÉ qui, sous le rapport de la qualité, variété et nouveauté des patrons, n'est pas surpassé par aucune maison à Québec ou à Montréal, tout en faisant remarquer l'avantage important qui a distingué sa maison jusqu'à ce jour, de pouvoir vendre de 25 à 40 0/0 au-dessous des prix de la GÉNÉRALITÉ DES AUTRES MAISONS. Le système de vente exclusif employé pour ARRIVER CONSTANT qu'il est mis en pratique, saignée à l'acheteur au comptant le pourcentage d'ordinaire pour couvrir les risques des ventes à crédit. La présence constante du propriétaire sur les marchés européens le met en état de réaliser l'épargne considérable exprimée ci-dessus, en faveur du public. Il n'a qu'un seul prix, et chaque article porte son prix en chiffres fins. On verra que son fonds renferme un assortiment brillant de Soie glacée avec brocard, Satins, Barthes, Poplins, Grands-Naples, Mousseline, Barette, Lamas, De laine, lustrés, etc. Le DÉPARTIMENT DE FANTAISIES renferme une variété de Parasols, Gants, Bonnettes, Bas, Rubans, Fleurs, Bioderies, etc. bien propre à satisfaire les goûts. Ses CHALES sont un choix splendide de Cachemire, Paisley, Tissues, Barège, Satin, etc., d'une variété infinie. Le DÉPARTIMENT DOMESTIQUE sur lequel le sousigné appelle d'une manière toute particulière l'attention des maîtres d'hôtel, de pension, et des chefs de famille, est fourni d'un vaste assortiment de Nappes, Serviettes, Draps de lit, Couvertures, Courtepointes, Tapis, Nattes et Rugs, damas, moires, Rideaux en mousseline brochée, Couvertures de tables, etc., etc. Le sousigné sollicite des Tailleurs et autres une inspection de SES DRAPES, parmi lesquels on trouvera quelques-uns de l'Ouest de l'Angleterre supérieurs, propres à la saison, Casimire, Dueskins, Tweeds, Etoffe à giets, Cravattes, Stocks, Fichus à l'Albert, Bretelles, Gants, Pantalons, etc., etc. A VENDRE, à Québec, chez JOHN MUSSON, droguiste, rue Baude, — 1er avril 1850. PATRICK O'NEILL, Québec, 25 mai 1853.

SANTÉ! SANTÉ!! SANTÉ!!!

Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec. Le public est respectueusement informé qu'un DÉPÔT CENTRAL POUR LA VENTE DES EAUX CÉLÈBRES DE PLANTAGENET, est maintenant ouvert au N° 17, Grande Rue St. Jacques, Montréal. On pourra se procurer à l'avance toute quantité d'Eau fraîche des sources, que l'on voudra. Comme ce dépôt sera sous les soins immédiats de M. HENRI LAROCQUE, un des propriétaires des Sources de Plantagenet, le public peut être assuré que le plus grand attention sera portée à ses ordres, lesquels seront remplis de la manière la plus satisfaisante et avec le plus grand empressement. La vente des Eaux de Plantagenet se fait maintenant sur tout le continent, et elles sont placées par les premières autorités médicales à la tête de toute les eaux minérales. On recevra au Dépôt, des Eaux fraîches deux ou trois fois chaque semaine. Le Dépôt sera meublé très convenablement pour le confort des visiteurs, et on trouvera sur les tables les principaux journaux et magazines. NOTE: Le Dépôt central pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET, est au N° 17, Basse-Ville, Québec. M. G. G. ARDOUTIN, droguiste, Haute-Ville, près la cathédrale, est aussi dépositaire des EAUX DE PLANTAGENET. 15 août 1851. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO. GOUVERNEUR.—HON. W. ALLAN. DÉPUTÉ-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuyer, M. P. P. Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le sousigné ayant accepté l'Agence de cette Compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures. Aussi, assure contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEAYCRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY. CAPITAL, £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO. GOUVERNEUR.—HON. W. ALLAN. DÉPUTÉ-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuyer, M. P. P. Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le sousigné ayant accepté l'Agence de cette Compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures. Aussi, assure contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEAYCRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie. Bureau des Agents, quai de HUNT, au-dessus de la porte. W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853.

EFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'ASSURANCE DE L'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIÉTAIRES avec un capital considérable, assuré par le Parlement, 32 George 11e, les taux d'Assurance sont modérés, et comme il y a 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les PRIMES finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre patrie que dans celle de ceux qui voyagent. L'actif de la Compagnie s'élève à 2,000,000 sterling. Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling. UN DÉMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £250,000 sterling. Les agents de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1853, ont été agréés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1853, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,150,000 sterling. Et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-annuel, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto. PRIMES—POUR LA VIE. Age. Primes. Age. Primes. 18 ans £2 0 2 50 ans £4 11 4 25 " 2 7 60 " 6 7 4 30 " 2 10 8 70 " 6 7 4 35 " 2 17 11 80 " 11 13 2 40 " 3 5 79 " 11 13 2 45 " 3 16 6

ONTARIO Marine and Fire Insurance Company. Compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario. BUREAU PRINCIPAL: HAMILTON, CANADA-OUEST. PRÉSIDENT: E. CARTWRIGHT THOMAS, Ecuyer. VICE-PRÉSIDENT: D. C. GUNN, Ecuyer. BUREAU DE DIRECTION: H. C. Baker, Ecuyer. N. Merritt, Ecuyer. M. W. Browne, " John F. Moore, " Peter Carroll, " James Osborne, " D. C. Gunn, " C. A. Sadler, " James McIntyre, " E. C. Thomas, " James Mathieson, " John Wilson, " TRESORIER: LA BANQUE DE GORE. SOLICITEURS: MM. BURTON & SADLER. SECRÉTAIRE: C. HORATIO GATES. COMPTABLE: WILLIAM POWIS. INSPECTEUR MARITIME: CAPITAINE MARTINEAU. Bureau de l'AGENCE A QUÉBEC, au n° 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Douane. Assurance sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuées à des taux avantageux. H. W. WELCH, Agent. Québec, 16 juin 1853.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

450 West Strand, Londres. N° 17, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL. CAPITAL, £500,000 STERLING. PRÉSIDENT: A. C. BARCLAY, ECUYER. DIRECTEURS: CHS. BENNETT, ECR. JOHN SHAW, ECR. HUGH CROFT, ECR. ED. S. SYMES, ECR. JOHN MOSS, ECR. CLEM. TABOR, ECR. FRED. MORRIS, ECR. T. H. WEST, ECR. C. T. SEWARD, ECR. F. F. WOODHOUSE, ECR. SECRÉTAIRE: WILLIAM H. PRESTON, ECUYER. AUDITEURS: HENRY EVE, ECR. J. THS. WILLIAMS, ECR. BANQUIERS: MM. GYLL, MILLS & CIE. SOLICITEURS: MM. CARDALE, LILFEE & RUSSELL. DIRECTEURS LOCALS, MONTRÉAL: WILLIAM LUNN, ECR. H. W. MORRIS, ECR. J. TOIRANCE, ECR. J. G. MACKENZIE, ECR. J. FROTHINGHAM, ECR. E. R. FABRE, ECR. ALF. LAROCQUE, ECR. A. T. GALT, ECR. BENJ. HOLMES, ECR. THEOD. HART, ECR. AGENT GÉNÉRAL DES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD: FREDERICK R. STARR, Ecuyer. COMPTER & CAISSIER: JAMES B. M. CHIPMAN, Ecuyer.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtimens, Moulins et Manufactures; Marchandises, etc.; Vaisseaux au port et en construction, etc.; Barges ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises et chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description. Le BUREAU D'ASSURANCE "EQUITABLE", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas. Cette loi, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques; et l'on remboursera une moitié, ou 50 pour cent, de l'excédant clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Équitable" sont garantis par un "Folio préférentiel" responsable, et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exemptés des risques qu'impose une Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escorte et sans être référées à Londres. Par une résolution du Bureau à Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fond de £100,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. On peut aussi s'adresser au Bureau de la "Société de Bâtisse de l'Union", maison Cloutier. 3 février 1853. 12m. Agents pour Québec.

MESSE DE LA SOCIÉTÉ DE LA CROIX. A VENDRE à l'imprimerie de A. COTE' & CIE., quelques exemplaires de la Messe de la Société de la Croix, notée, et imprimée sur beau papier, avec des caractères neufs. Québec, 7 juin 1853.

Avis aux Magistrats. FORMULES DE RAPPORT TRIMESTRIEL, en conformité à l'Ordonnance de Victoria, chap. 20, imprimées avec soin sur beau papier; A VENDRE à l'imprimerie de ce journal.—15 nov. 1852.



Pilules d'Holloway.

QUESTIONS EXTRAORDINAIRES DE MALADIE DU FOIE ET D'UNE MAUVAISE DIGESTION. Au professeur HOLLOWAY, Monsieur.—Vos Pilules d'Unguent restent les meilleurs sur le catalogue de la médecine depuis plusieurs années. Une pratique à laquelle je réfère pour la preuve m'a exprimé le désir de vous faire connaître les particularités de son cas. Elle avait été troublée des années pour une affection du foie et une mauvaise digestion. Elle était livide, la violence du mal, et l'inflammation étaient tels qu'on entretenait des doutes si elle survivrait. Heureusement qu'elle fut induite à essayer vos Pilules; et j'ai appris qu'après la première et la seconde doses, elle eut un grand mieux. Elle continua d'en prendre, et quoiqu'elle ne soit employée que trois fois, elle se maintient d'une excellente santé. Je pourrais multiplier ici les exemples, mais le présent, d'après la "sévérité de l'attaque" et la "cure" prompte qui la suivit, parle assez hautement en faveur de nos Pilules. [Signé] R. W. KIRKUS.

CURE EXTRAORDINAIRE DE FIEVRE RHUMATISMALE A VAN DIEMEN LAND. (Extrait d'une lettre publiée dans le Hobart Town Courier le 1er mars 1851, par le major J. Walsh.) Magaret McComison, âgée de 49 ans, demeurant à New-Town, a souffert d'une fièvre rhumatismale violente pendant plus de deux mois, qu'il n'a complètement guérie de l'usage de ses membres; pendant ce temps elle était sous les soins des premiers hommes de la profession à Hobart-Town, qui l'ajugèrent incurable. Un ami lui conseilla de faire usage des célèbres Pilules d'Holloway, ce qu'elle fit, et dans un court délai incurable elle fut complètement guérie. DOULEURS ET SERREMENT DE POITRINE ET D'ESTOMAC QU'EST UNE PERSONNE DE 84 ANS. (De MM. THEW et fils, propriétaire du Lynn Advertiser, en date du 2 août 1851.) Au professeur HOLLOWAY, Monsieur.—Je désire rendre témoignage des bons effets des Pilules d'Holloway. Depuis plusieurs années je souffrais de douleurs et de serremments d'estomac qui étaient aussi accompagnés d'une respiration courte qui me rendait incapable de manger. J'avais tenté tout ce qu'il est possible de faire, mais sans aucun succès. Dans cette situation, et attendant chaque jour la fin de son existence, un ami lui suggéra de faire usage des célèbres Pilules d'Holloway, ce qu'elle fit sans espoir pourtant. La première dose lui procura un mieux considérable. Il persévéra à en faire usage selon les prescriptions, et il est maintenant en parfaite santé. Il se fera un grand plaisir d'appuyer ce témoignage, ou de donner son affidavit à cet effet, s'il en est requis. [Signé] WM. JONES, propriétaire du Goolburn Herald, N.S. Wales.

EFFICACITÉ EXTRAORDINAIRE DES PILULES D'HOLLOWAY DANS PLUSIEURS CAS D'HYDROPISE. Les personnes malades d'hydropièse, ou d'un retour de la vie ou autrement, devraient avoir recours immédiatement à ces Pilules, vu que des centaines de personnes sont annuellement guéries par leur usage de cette fameuse maladie à des différents stades, alors que tout autre remède avait été inutile. Ces célèbres Pilules sont extraordinairement efficaces pour les maladies suivantes: Fièvres intermittentes, Asthme, Maladie bilieuse, Tachies sur la peau, Colique, Constipation, Inflammation intestinale, Consumption, Diabète, Hydropièse, Dysenterie, Erysipèle, Maladie des femmes, Vapeurs, Goutte, Fièvres de toutes sortes, Maux de tête, Indigestion, Jaunisse, Malade du foie, Lumbago, Hémorrhéide, Rhumatisme, Retention d'urine, Scrofules, Maux de gorge, Pierre et gravelle, Tics de douzeureux, Tumeurs, Simpômes secondaires, Ulcères, Maladie vénéreuse, Vents de toute sorte, Débilité provenant d'aucune cause. A VENDRE, à Québec, chez JOHN MUSSON, droguiste, rue Baude.—1er avril 1850.

ROB-LAFECTEUR.

Le Rob végétal du Dr. BOYVEAU-LAFECTEUR, le seul autorisé, est bien supérieur aux sirops de Cuisinier et de salaparelle. Il effectue une cure radicale, sans mercure, de toutes affections de la peau, boutons, scrofules, consécutions de la gale, ulcères, et des symptômes résultant d'écroulements dans l'âge critique des femmes et des humeurs avides. Le gouvernement belge, par un décret, a autorisé le Rob de Boyveau-Lafecteur, par une ordonnance royale du 22 mars 1849. Nous voyons par les journaux belges que, en conséquence de l'ordre du ministre de la guerre, l'offre faite par le Dr. Grandjean de St. Gervais, de procurer le Rob-Lafecteur, a été acceptée; qu'ainsi le Rob-Lafecteur a été autorisé, par le ministre des finances en sa qualité de ministre de l'Intérieur, à être admis dans l'armée. En 1788, le ministre français de la marine ordonna l'expédition de ce remède à bord des vaisseaux de la marine, et en 1793, il fut fait des contrats pour les besoins de la marine pendant les guerres de la république. Prix, 6s. et 12s. A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., seuls agents pour Québec. 24 mai 1853.

AVIS AUX MÈRES.

Trésoir des nourrices. C'est le point d'un remède nouveau qu'on offre au public. Pendant de longues années, dans le district de Montréal, il s'est, petit à petit, introduit dans les familles, et par ses succès qu'il s'est acquis une popularité sans égale. Comme son titre l'indique il s'est montré le bienfaiteur des enfants dont il a sauvé un nombre considérable, et un véritable Trésor pour les mères qui lui ont rendu elles ont besoin pour élever leur famille en procurant à l'enfant un sommeil doux et réparateur. Ce n'est pas à la manière des préparations d'Opium qu'il agit. Il ne se contente pas comme le Laudanum, le Parégorique, le Cordial et autres d'engourdir les douleurs; mais il procure le sommeil en détruisant les causes qui l'empêchent. Sous l'influence du Trésor des Nourrices, des enfants maigres, nonnés, scrofuleux, rachitiques ont recouvré une santé vigoureuse. Dans l'origine le Trésor des Nourrices ne fut composé que pour être administré aux enfants, comme calmant; mais l'expérience a prouvé qu'il détruit les vents, régularise les selles, agit le vomissement et la diarrhée ou débord, facilite la pousse et le percement des dents, et par une heureuse coïncidence on a remarqué que ceux qui font usage du Trésor des Nourrices depuis un certain temps, sont généralement exempts de ces attaques de convulsions qui moissonnent chaque année un si grand nombre d'enfants. PRIX 1/3 la bouteille. A VENDRE, en gros et en détail, à la pharmacie du Dr. PICAULT, son propriétaire à Montréal. A Québec, chez J. MUSSON, pharmacien, rue Baude 19 juillet 1853. 12m.

ONGUENT De Mustang Mexicain.

BAUME A TOUTES LES DOULEURS; CURE A TOUTES LES MAUX! Rhumatisme, névralgie, lombago, sciatique, herpès, dartres, teigne, durillon du sein, inflammation d'œil, brûlures, goutte, rouleur des jointures, meurtrissures, coupures, écorchures, ganglion, esquille; grappes (maladie du cheval), poliochil (abcès d'ans l'encolure du cheval), etc., etc. ENFLEURES OU TUMEURS, Et toutes sortes de douleurs chez l'homme ou l'animal. Voici une lettre qui fera connaître l'excellence de cet Onguent: "Canada Ouest, Frédéricbourg, 1er décembre 1853. " M. James Granger.—Monsieur, je sens qu'il est de mon devoir de vous informer des bons effets de votre médecine appelée Onguent de Mustang Mexicain. Ma femme souffrait d'un rhumatisme sévère depuis 24 ans; sa maladie s'était guérie de la science des plus habiles médecins du voisinage. J'avais essayé de toutes les médecines, mais en vain, et le mal augmentait. Le genre, qui s'était localisé la maladie, était devenu insensible. Depuis plusieurs années elle se servait de béquilles, tant elle avait perdu l'usage de ses membres. J'enfais par chance parler de l'Onguent dont vous êtes l'agent. J'en fis usage d'une fiole. La douleur disparut de suite, et par un usage continu de 4 fioles, je crois, l'insensibilité du genre a disparu, et ma femme marche sans béquilles et sans douleurs. " W. SPENCER, Sén. " J. M. HENRY, agent général pour le Vermont et le Canada Est. A vendre chez JOHN MUSSON & CIE., rue Baude, Québec, 9 juillet 1853. 1m.

Adresses d'affaires.

FRANÇOIS SASSEVILLE ORFÈVRE, N° 18, rue du Palais, Haute-Ville, Québec.—14 juin 1853. LE DR. DEGUIRE a établi son bureau vis-à-vis l'église Saint-Roch, dans la maison de MME. GARNEAU. Québec, 23 nov. 1852. OLIVIER LAPARIÈRE, peintre, vitrier, et poseur de papier peint, rue St. Etienne, n° 1, faubourg St. Louis.—Québec, 12 août 1852. G. TALBOT, AVOCAT, a transporté son BUREAU à sa résidence N° 44, rue St. Anne, vis-à-vis de l'Église Anglaise, Haute-Ville.—Québec, 7 mai 1853. 12m. CHS. BAILLARGE, pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil, à l'encolure des rues Saint-Joseph et Saint-François.—Québec, 8 mai 1852. P. S. LAFLEUR, MEUBLIER ET CHAISIÈRE N° 165, rue St. Jean, faubourg St. Jean. Québec, 25 mai 1852. FRS. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850. GEO. BIGOUILLE, meublier-ébéniste, rue St. Valier, vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. 7 octobre 1851. SIMON BÉDARD, FERRAILLIER, rue St. Nicolas, n° 22, Palais.—Aussi à vendre, des CHAINES D'ARPEUTEUR, mesure française et anglaise. 4 décembre 1852. J. OLIVA, AVOCAT, a établi son Bureau sur la rue Halland, Haute-Ville.—Entrée par la porte du bureau de J. B. Tardieu, ecuyer, notaire.—9 juin 1853.

CONCERNANT CE JOURNAL.

Le Journal de Québec paraît 3 fois par semaine, le MARDI, JEUDI et SAMEDI soir, au prix de 20s. par an, à part les frais de poste, comme il est dit en tête du Journal. On peut aussi s'abonner pour 6 mois. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement de six mois ou d'un an, et payer leurs arriérés; autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés francs de port, au bureau du Journal, pres l'Archevêché. On peut s'abonner aussi chez les personnes suivantes, dans leur localité respective: Saint-Michel.....M. P. POULIOT, écuyer. N. P. Saint-Piostes.....DR. DUBE, écuyer. Kamouraska.....ALEXIS GAGNÉ, écuyer. Saint-Arsène de Kamouraska.....Révd. N. BÉLANGER konna.....THÉO. ST. LAURENT. Saint-Georges de Kamouraska.....M. E. POULIOT. Rimouski.....M. E. POULIOT. St. Roch-Joli.....M. le lieutenant COL. FRASER. St. Jean des Aulnais.....AMABLE MORIN, écuyer. Trois-Rivières.....FRS. DASYLVA, écuyer. Isle-Verte.....CHS. BERTRAND, écuyer. St. Hyacinthe.....M. l'abbé TETEAU. Maskinongé.....M. G. SAUCIER. Rivière du Loup, en haut, et les lieux voisins.....Mr. J. E. P. CHETTE. New-York.....S. M. PETTINGILL & Cie. Terrebonne.....J. C. AUGER, écuyer. Arichat, (Cap-Breton).....REV. M. HUBERT GIROIR. On reçoit directement, par la poste, des abonnements des différentes parties de la province.